

LE PEUPLE BRETON

3f
Mensuel

Aujourd'hui, être libre c'est être informé

ARMÉE,
JUSTICE,
ÉLECTIONS EUROPÉENNES
LA FRANCE TRICHE

N° 180
NOVEMBRE 1978



**CHOMAGE
EN HAUSSE**

**DÉMOGRAPHIE
FRAGILE**

**LA
BRETAGNE
MEURT - ELLE
VRAIMENT ?**



KANTERBRÄU

VOTRE BIÈRE

3 usines en Bretagne

BREST - RENNES - NANTES



MONSIEUR MEUBLE

LE ROUX

FABRICANT

Magasin : 53, route de Sainte-Anne 56 000 VANNES

librairie bretonne
(bandes dessinées - disques)

An "Ti Korn"

Alain LE FALHER

22 rue Bruat . Brest ☎ 80.36.50



« LE PEUPLE BRETON »
Mensuel

Boîte Postale 304
29273 BREST CEDEX

ABONNEMENTS

Ordinaire : 30 F

De soutien : à partir de 50 F

Etranger : 40 F

Etranger (par avion) : 55 F

C.C.P. 2 365-76 RENNES

CHANGEMENTS D'ADRESSE

Pour tout changement d'adresse nous demandons à nos abonnés de nous écrire en joignant ou en recopiant leur dernière bande d'expédition du journal et en joignant 2,00 F en timbres pour frais. Merci d'avance.

RADIO - U.D.B.
Tel. (16.98) 80.18.47

NOUVEL ALBUM

DISQUES



marzelle

TRI YANN

« URBA »

publication
publinter.az



Souscription permanente pour le progrès du «Peuple Breton»

ÉQUILIBRE...

On pourra lire dans ce numéro du Peuple Breton un entretien avec Pierre Fourel, responsable aux moyens (en particulier financiers) de l'U.D.B. Si Pierre Fourel n'y aborde pas la question de la santé financière du Peuple Breton, ce n'est pas parce que notre journal serait à l'abri de sbucis de cet ordre. Bien au contraire, sortir chaque mois un journal de 32 pages pour 3 francs (soit quand même quelques 400 pages par an...) n'est pas une routine, mais suppose chaque mois la recherche d'un équilibre entre l'économie nécessaire et une présentation soignée, faisant largement appel à l'illustration. Pour sortir avec régularité un journal militant dont l'équilibre financier est (par définition) précaire, vos souscriptions sont d'une aide remarquable. Chaque année c'est pratiquement un numéro qui est ainsi payé. Cette fois encore, nous comptons sur votre soutien.

7° LISTE

G. Rosière, Paris (75) ...	70,00 F
Didier J., Boligny (93) ...	20,00 F
G. Brunet, Bourges (18) ...	20,00 F
Michel J., Vaires sur Marne (77) ...	70,00 F
M. Sicault, Angers (49) ..	50,00 F
Hervé B., Le Havre (76) ..	20,00 F
J. Pousson, Lyon (69) ..	70,00 F
P. Le Bras, Brest ...	20,00 F
M. Gaillot, Dinan ...	20,00 F
Marcel A., Brest ...	20,00 F
P. Provost, Lannilis ...	10,00 F
R. Géléoc, St-Malo ...	20,00 F
Pierre L., La Ferté Saint- Aubin (45) ...	20,00 F
S. Turlotte, Asnières (92) ...	20,00 F

**Même si
vous ne savez
qu'un peu le
breton...
LISEZ AUSSI
POBL-VREIZH**

Composition mécanique - Lorient
Impr. de l'Iroise - Le Relecq-Kerhuon
Publication inscrite à la C.P.P.A.P. n° 41 387
Tirage : 9.000 ex. - Dépôt légal : 4° trim.
Directeur de la publication : J. Guéguénat

Marie-Noëlle L.H., Creil (60) ...	20,00 F
R. Hümer, Allemagne, Continuez votre lutte comme vous l'avez fait jusqu'ici ...	5,00 F
A. Baron, Verneuil en Halatte (60) ...	70,00 F
R. Maclou, Guadeloupe ..	20,00 F
J. Delaunay, Nantes ...	20,00 F
P. Le Rheun, St-Herblain	20,00 F
Jacques K., Palaiseau (91)	20,00 F
J. Gaucher, Guérande ..	20,00 F
A. Servat, Cholet ...	20,00 F
Y. Morvant, Groix ...	20,00 F
De la part d'un professeur breton du Maroc ...	50,00 F
J.-P. Richard, Quimperlé ..	20,00 F
Paul G., Courtenay (45) ..	20,00 F
Claude B., Algérie ...	10,00 F
P. Hemery, Villeparisis (77)	40,00 F
B. Aulnette, Le Sel de Bretagne ...	20,00 F
Jean F. L.R., Issy les Mou- lineaux (92) ...	20,00 F
R. Gouzer, Malestroit ...	20,00 F
Didier C., Schiltigheim (67)	20,00 F
M. Le Ménac'h, Paris (75)	20,00 F
Hervé C., Trélazé (49) ..	20,00 F
P. Leblanc, La Baule ...	70,00 F
Jacqueline Le Bars, Suisse	10,00 F
G. Kiger, Boulogne (92) ..	20,00 F
Annie L.G., Brest ...	20,00 F
Michel G., Saint-Georges- sur-Loire (49) ...	20,00 F
M. Connan, Château du Loir (72) ...	20,00 F
Jean Y.R., Rennes ...	20,00 F
A. Le Bail, St-Denis (93)	20,00 F
Famille Le Ménach, Rennes	20,00 F
Longue vie au P.B.	20,00 F
René M., St-Jean la Poterie	20,00 F
S. Pinel, Sens (89) ...	20,00 F
Yves L.B., Dourdan (91) ..	20,00 F
Charles B., Orléans (45) ..	20,00 F
Anonyme ...	20,00 F
Monique R., Paris ...	20,00 F
M.C. Le Montreux, G.-B. ..	20,00 F
Bernard D., Paris ...	70,00 F
Gérard R., Lanester ...	20,00 F
Alain M., Les Clayes sous Bois (78) ...	20,00 F
Michel G., Le Mans (78)	20,00 F
J.-F. Masson, Le Mans (72)	20,00 F
A.M. Le Dret, Arnouville	20,00 F
les Gonesse (95) ...	20,00 F
Edouard R., Montbonnot	10,00 F
St-Martin (38) ...	70,00 F
B et E Schmitt, Merlevenez	70,00 F
Y. Le Long, Metz 57)	70,00 F
D. Gourronc, Shiltigheim (67) ...	70,00 F
Bernard H., Malestroit ..	20,00 F
Patrick M., Annecy (74) ..	20,00 F
J. Aubert, Lanester ...	20,00 F
Philippe B., Sceaux (92) ..	20,00 F
A. Le Hénaff, Gourin ...	20,00 F
Anonyme, Plogoff ...	10,00 F
Anonyme, Plogoff ...	10,00 F
Anonyme, Plogoff ...	6,00 F
J. Thomas, Landrecies (59)	30,00 F
J. Le Bars, Suisse ...	10,00 F
F. Gogé, Brest ...	20,00 F
Paul L.C., Uchaux (84) ..	20,00 F
L. Collin, Marseille (13)	70,00 F
Fidèlement au P.B. ...	10,00 F
B. Le Gonidec, Rennes ..	20,00 F
A. Kervern, Brest ...	20,00 F
Thérèse G., Quimperlé ..	20,00 F
Bernard S., Paris ...	20,00 F
M. Coatmeur, Rouen (76)	30,00 F
J. Duffourg, Chevreuse (78)	30,00 F
G. Le Corre, Huelgoat ...	30,00 F

TOTAL de la 7° liste ... 2121,00 F
Report des listes précéd. 15202,20 F

TOTAL 17323,20 F

SOMMAIRE

DOSSIER

CE QUE CACHE L'ÉVOLUTION
DÉMOGRAPHIQUE
EN BRETAGNE 4

SOCIÉTÉ

LA COUR DE SÛRETÉ
DE L'ÉTAT 11
L'ARMÉE
ANTIDÉMOCRATIQUE 13

POLITIQUE

ÉLECTIONS EUROPÉENNES :
LA FRANCE TRICHE 10
LA FÊTE DE L'UNITÉ
DE LA BRETAGNE 27

SOCIAL

L'AFFAIRE DE L'ABATTOIR
DE RENNES 8
VICTOIRE A SOPROMER ... 9

NUCLÉAIRE

PROPOS (APPAREMMENT)
DÉCOUSUS 7

AGRICULTURE

LES PAYSANS-TRAVAIL-
LEURS CONTRE LE CRÉDIT
AGRICOLE 10

CHRONIQUES

LE PROBLÈME BRETON
DE BREST A NANTES 16
LA VIE DE L'UDB 18

ÉCONOMIE

L'AQUACULTURE AUX
PÊCHEURS 14

INTERNATIONAL

LARZAC 1978 20

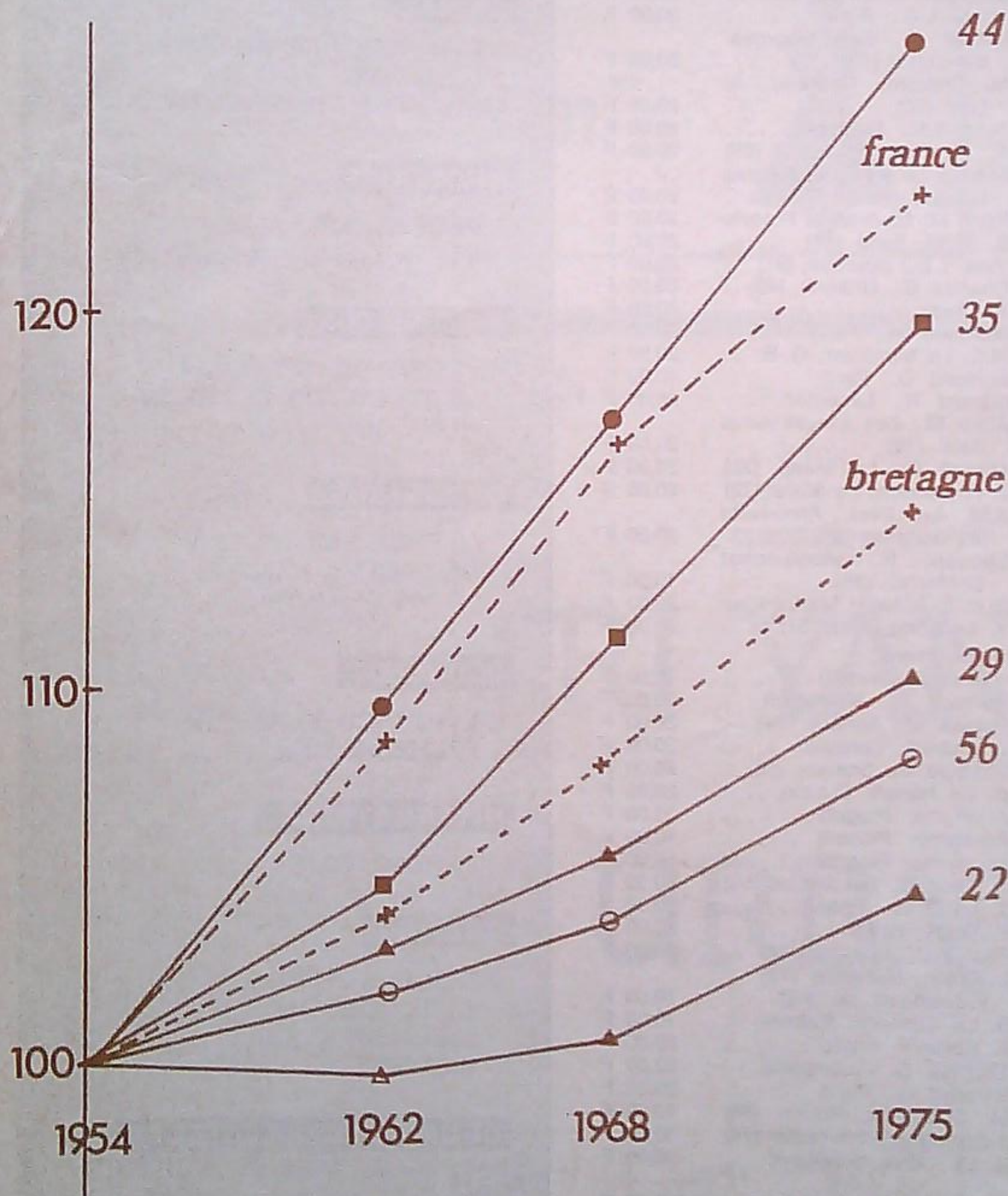
CULTURE

DISQUES 22
QUESTIONS AU
BLEUN BRUG 24
HISTOIRE 26

COURRIER DES LECTEURS 29

EDITORIAL 32

QUE CACHE L'EVOLUTION DE LA POPULATION DE LA BRETAGNE



Le Peuple Breton a déjà présenté de nombreuses études sur la démographie en Bretagne et son évolution. Le mythe de « l'avenir démographique assuré » du fait d'une évolution positive de la population bretonne, confirmée par les derniers recensements, est et a été largement utilisé pour des démonstrations hasardeuses. Cette nouvelle étude complète les précédentes et permet de lier démographie et chômage.

EVOLUTION DE LA POPULATION EN BRETAGNE

Il faut constater qu'entre 1954 et 1968, la population totale de la Bretagne a faiblement augmenté (+ 8,3 %) puis entre 1968 et 1975 augmenté de façon notable (+ 6 %), atteignant un chiffre de 3 530 000 habitants. Ces chiffres bruts méritent qu'on s'y attarde. En effet, cette croissance est moins rapide que celle de la population hexagonale qui, elle, a progressé en 14 ans de 23,1 % au lieu de 14,8 % en Bretagne. Le poids de la population bretonne ne cesse donc de diminuer. Sur 10 000 habitants de l'hexagone 719 étaient Bretons (résidents) en 1954 et seulement 670 en 1975. En clair, depuis 1954 la Bretagne a connu un déficit de 256 000 habitants par comparaison avec l'hexagone.

L'examen de l'évolution de la population par département met en évidence le cas particulier de la Loire-Atlantique qui a connu le plus fort taux de croissance des cinq départements durant la période 1954-1975 : + 27 %. Contre 19,6 % en Ille-et-Vilaine, 10,4 % en Finistère, 8,2 % en Morbihan et 4,5 % dans les Côtes du Nord. Ces chiffres expliquent avec bien d'autres la volonté du pouvoir de rattacher de force la



Une volonté incontestable de rester en Bretagne ; mais c'est souvent au prix du chômage ou de la déqualification.

D.R.

Loire-Atlantique à la région fantôme du Pays de Loire, privant ainsi la Bretagne d'une grande partie de sa force vive.

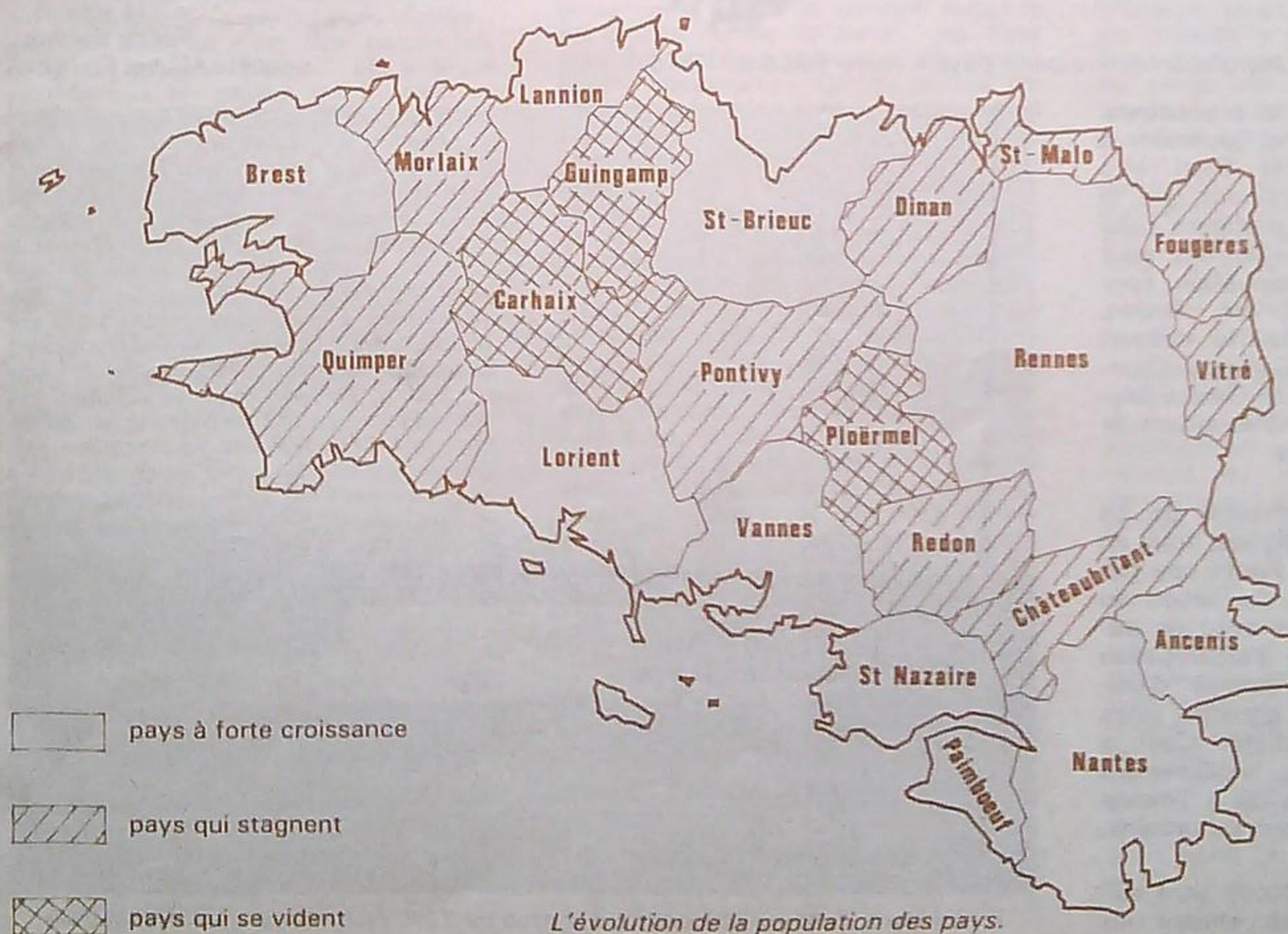
Cette évolution démographique reflète parfaitement celle de la population active durant la même période. Le graphique de l'évolution de l'indice d'activité ou de la population active ayant un emploi) depuis 1954 recoupe parfaitement celui de l'évolution démographique.

EVOLUTION PAR « PAYS »* OU LA REALITE DU « DESERT BRETON »

Le développement de la population bretonne durant la période 1954-1975 a été gravement déséquilibré. Les pays autour des grands centres urbains : Nantes, Rennes, Saint-Brieuc, Lannion, Brest, Lorient, Vannes,

Saint-Nazaire se développent parfois fortement. A l'opposé les pays du Centre-Bretagne régressent : Guingamp, Carhaix, Ploërmel. Tandis qu'autour des pays à forte croissance de Rennes et Nantes il y a stagnation ou régression ; c'est le cas de Vitré, Fougères, Saint-Malo, Dinan, Ploërmel, Redon, Châteaubriant.

Les « pays » définis ici sont ceux des études INSEE sauf



L'évolution de la population des pays.

LA POPULATION BRETONNE...

pour la Loire-Atlantique que cet organisme rattache aux Pays de Loire. Pour ce département les « pays » correspondent aux arrondissements. On peut douter du sérieux du découpage fait par cet organisme public quand on voit l'importance du « pays » de Rennes !

L'analyse de l'évolution de l'activité par pays — étude présentée dans le Peuple Breton n° 179 — montre que l'écart le plus important entre pays se mesure entre pays voisins. La carte de l'évolution 1968-1975 de la population active ayant un emploi res-

1968 de 22 tandis qu'en 1975 ce chiffre était de 73. Les chiffres respectifs de ces cantons sont par département les suivants :

	1962-68	1968-75
Côtes du Nord	9	25
Finistère	9	25
Ille-et-Vilaine	0	9
Loire-Atlantique	0	3
Morbihan	4	11
Bretagne	22	73

BILAN MIGRATOIRE

Le bilan migratoire est la différence entre le nombre d'habitants qui sortent de la Bretagne pour s'instal-

ler ailleurs et le nombre d'habitants qui y entrent pendant la même période. Ce bilan, approximativement équilibré pour la période de 1962-1968, est devenu assez nettement positif pendant la période 1968-1975.

S'agit-il de la grande victoire clai-ronnée par le pouvoir au nom de l'avenir démographique assuré de la Bretagne ?

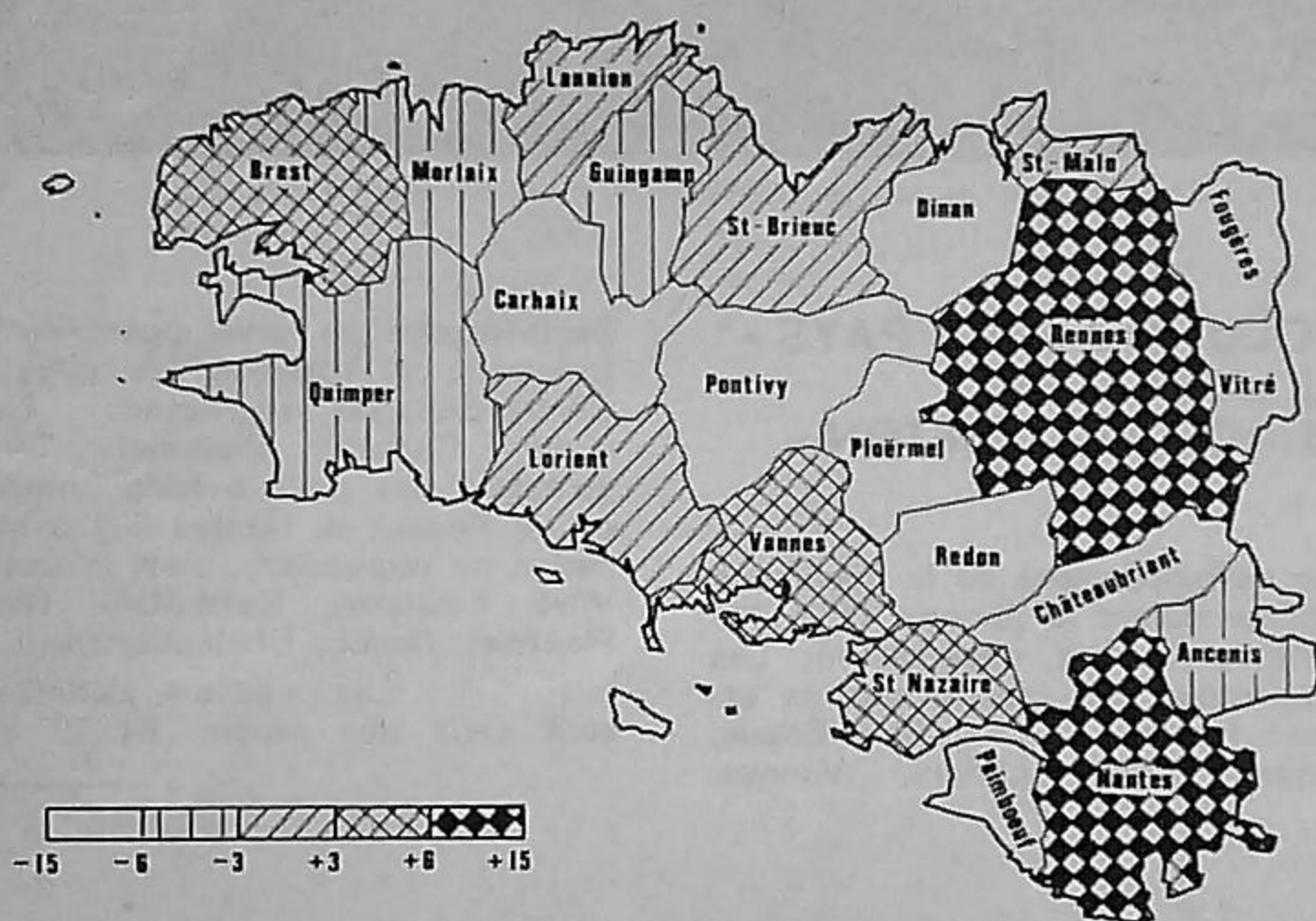
L'évolution, certes, est positive mais cache des mouvements contradictoires accusés, qui accentuent dangereusement les déséquilibres à l'intérieur de la Bretagne.

L'analyse détaillée fait ainsi ressortir que de 1962 à 1975 6 pays ont représenté un pôle d'attraction en voyant leur bilan migratoire nettement positif. Ces pays sont les centres urbains de Rennes, Nantes, Brest, Vannes, Saint-Brieuc et Lannion. Les pays du désert breton constitué par ceux de Châteaubriant, Carhaix, Ploërmel, Fougères, Vitre, Guingamp, Redon et Pontivy ont vu leur bilan migratoire constamment négatif durant cette période.

L'avenir démographique de la Bretagne ne semble pas du tout assuré. En effet si la population totale et le bilan migratoire se sont indéniablement améliorés entre 1968-1975, il faut rappeler que l'évolution de la population est moins rapide en Bretagne que dans l'hexagone et que par ailleurs des disparités graves entre pays à l'intérieur de la Bretagne deviennent inquiétantes. Par ailleurs, l'évolution actuelle du chômage fait craindre un renversement de tendance dans les années à venir.

(à suivre)

Faïch Berthou,
enquête Michel François.



Evolution de la population active par « pays » entre 1968 et 1975.

semble étrangement à la précédente. Même si les migrations journalières entre pays voisins ont beau être importantes on peut craindre que le tableau de l'emploi ne préfigure celui de la démographie de demain pour des pays tels Dinan, Saint-Malo, Fougères, Vitre, Châteaubriant, Redon, Pontivy, Loudéac. En clair le « désert breton » s'étend de Carhaix, Guingamp, Ploërmel à tout le Centre-Bretagne de Carhaix à Châteaubriant et de Pontivy à Saint-Malo.

Les raisons de l'extension de ce désert breton sont multiples, tout en étant liées entre elles. Parmi ces raisons il faut relever la diminution du nombre des agriculteurs avec en parallèle un phénomène d'urbanisation envahissante et de créations d'emplois surtout dans les grandes villes ou à proximité immédiate. Ceci a pour conséquence le vieillissement des populations rurales dû à l'exode des jeunes vers les centres urbains.

Les cantons où les décès sont supérieurs aux naissances étaient en



Transocéan, l'usine abandonnée, sur fond de ZUP. Le symbole d'un déséquilibre.

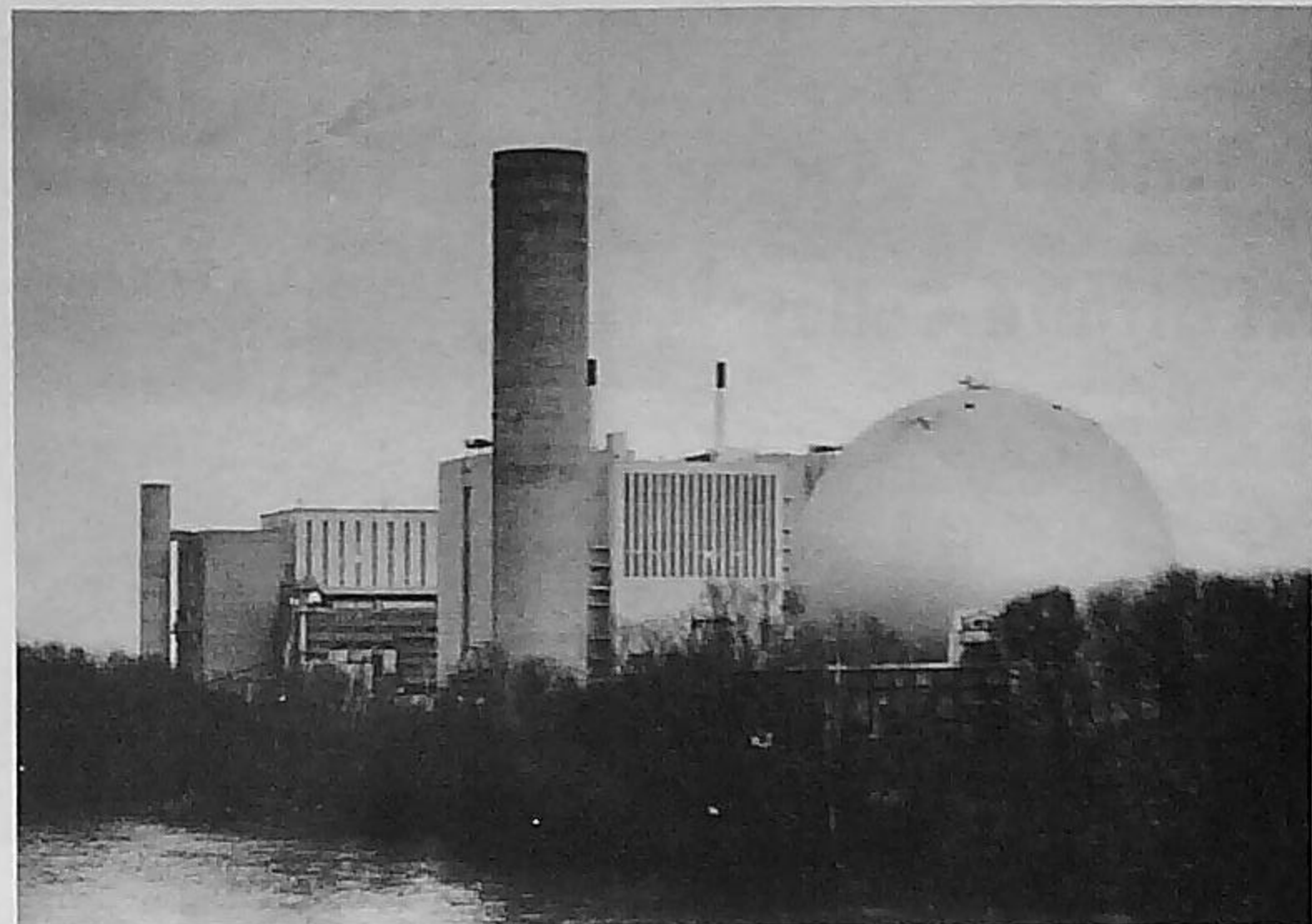
NUCLÉAIRE :

Propos (apparemment) décousus...

Balayons d'abord devant notre porte : les pages 4 et 5 du précédent Peuple Breton étaient truffées d'erreurs de composition : « Assemblée Générale » au lieu d'« Assemblée Régionale », paragraphes coupés au mauvais endroit, note incluse dans le texte, etc. Pas très grave tout ça, et comme on dit : « nos lecteurs auront rectifié d'eux-mêmes ». Ce qu'ils n'auront peut-être pas rectifié, par contre, c'est un chiffre. Nous avons écrit que le débit du circuit de refroidissement d'une centrale nucléaire est de 2 000 m³/seconde. C'est 200 qu'il fallait lire, pour 4 tranches de 1 300 MW. Le chiffre est déjà énorme et cela revient à bouleverser la géographie en y ajoutant un fleuve d'eau chaude. C'est absolument sans précédent nulle part et c'est assez gigantesque pour n'avoir pas besoin d'être multiplié par dix.

Voilà donc les choses rectifiées et le travail d'information fait. Mais à propos d'un tel détail, quelques réflexions sur l'information en général viennent à l'esprit. Ouest-France a récemment publié des interviews des maires des communes du Cap-Sizun concernées par l'implantation. Certains sont contre, clairement, comme à Plogoff. Personne d'ailleurs n'est vraiment pour. Mais d'autres, qu'il vaut mieux ne pas nommer ici, par charité, ont une drôle de conception : « ce n'est pas à nous de nous prononcer... c'est aux experts d'en décider... nous on subit et c'est bien comme ça, on n'est que des ploucs... etc. » Si ce ne sont pas les propos exacts, c'est en tout cas leur sens. Propos de colonisés s'il en est, propos d'homme dominé, de sujet qui n'a jamais pu s'adapter à la condition de citoyen. Pour un élu, c'est inquiétant d'être ainsi incapable d'imaginer ce que peut être la démocratie. Non ce n'est pas aux experts de décider. La décision, comme toute décision, est politique et appartient à ce titre au pouvoir. Les experts ont pour rôle unique et limité d'informer qui décide. Et en démocratie, entendons-en démocratie réelle, le pouvoir ne fait que représenter ses mandants et doit leur rendre compte. En démocratie donc, entendons encore en démocratie réelle, c'est l'ensemble des citoyens qui doit être informé par les experts, de manière à assurer la transparence des décisions du pouvoir et à en permettre le contrôle. C'est un droit, non une faveur.

Dans la réalité, chacun sait qu'il en va autrement. Si l'on reprend le cas des propos des maires du Cap Sizun, tous sont unanimes au moins sur un point : on manque d'information. Et chacun d'en demander, de la part de l'EDF. Pauvres naïfs ! Comme si l'EDF pouvait dévoiler honnêtement de l'information sur le sujet. L'EDF n'est là que pour appliquer une politique décidée en haut, sans consultation. Elle a dans l'affaire un



Gilbert Uzan / Gamma

Entre Chinon (ci-dessus) et Plogoff, autant de rapport qu'entre l'atelier du forgeron et une aciérie lorraine.

intérêt, un seul : pas de vagues. Que tout se passe le plus calmement possible. Et pour cela, il n'est pas possible de tout dire. Les rapports d'experts sont secrets, les experts y sont tenus par contrat. De ce qu'ils contiennent et du reste, on ne dit que ce que l'on veut bien dire (et qui va dans le sens du manche, bien entendu). L'intoxication a atteint des proportions invraisemblables.

On joue sur les mots. On emmène de braves gens visiter la centrale nucléaire de Chinon ou de St-Laurent des Eaux pour les rassurer. Comme si les choses étaient comparables. Comme si ces petites unités avaient quelque chose à voir avec les monstrueux machins du programme Mesmer. Il y a autant de rapport qu'entre l'atelier du forgeron de village et une aciérie lorraine. Où a-t-on dit que les centrales qu'on nous prépare sont à une échelle sans exemple actuel dans le monde, donc des prototypes. Où a-t-on dit que la série est entreprise avant même qu'un seul prototype fonctionne ? Il y a actuellement quatre centrales de ce type en construction (Gravelines, près de Dunkerque, Paluel, près de Dieppe, Flamanville, près de Granville et Bloye, près de Bordeaux), alors que la première ne fonctionne pas encore. Où a-t-on dit que le développement du nucléaire, ce ne sont pas seulement les sites des centrales, où le risque nucléaire est le plus faible, du moins en fonctionnement normal, mais aussi le transport du combustible et des déchets, le retraitement et le stockage de ceux-ci, avec des risques beaucoup plus considérables ? Croit-on vraiment que l'EDF ou le CEA vont avouer le degré de décrépidité de l'usine de La Hague, depuis longtemps dénoncé par les syndicats ?

Non, l'information est truquée. Nous l'avons prouvé le mois dernier, et encore n'avons nous précisé que des dé-

tails. Chaque ligne ou presque du rapport du préfet aux conseillers régionaux contenait une contre-vérité. Quant à l'EDF, le document que nous avons publié il y a un peu plus d'un an (n° 161) montre à quel point pour cet organisme « information » signifie propagande.

Mais dans quel but tout cela ? Résoudre le problème énergétique « national » ? Allons donc ! Autres informations difficiles à trouver : quelle quantité d'énergie faut-il dépenser pour mettre en chantier le programme nucléaire, enrichir l'uranium, etc... ? Et dans combien de temps les centrales produiront-elles assez pour combler ce déficit ? Qui donc a intérêt à ce qui se fait, de besoin par la force et par le mensonge ? Comme d'habitude : quelques grands groupes industriels, Westinghouse, Framatome, Creusot-Loire, etc..., dont les dirigeants sont fort proches des eaux du pouvoir sous la cinquième république. Faut-il rappeler que nous avons un gouvernement de droite ? Et ce que cela signifie ?

Quant au problème énergétique, il y a sans doute d'autres solutions. Il est vrai que trop de sources d'énergie ont été négligées et que le retard ne peut être rattrapé du jour au lendemain, mais donnons tout de même un exemple. Supposons que 10 personnes veuillent se rendre de St-Malo à Brest. Il leur en coûtera moins cher de déplacer cinq automobiles, à deux personnes par voiture, que de prendre 10 billets de train. Et pourtant, pour la collectivité, en risques, en énergie dépensée, en incidence sur la balance commerciale, cinq trajets de voiture coûtent plus cher que dix billets de train. N'en déplaise à Monsieur Barre, il y a une vérité des prix qui n'a rien à voir avec celle du marché. Le régime qui permettrait d'en tenir compte a un nom. Le socialisme, vous connaissez ?

Jean Roudaut

Comment abattre un abattoir public ?

RENNES :

l'affaire Collet

ALORS que celui de Josselin vient de fermer et que ceux de Nantes, Saint-Brieuc, Brest, Morlaix et Antrain connaissent de redoutables difficultés, l'avenir de l'abattoir municipal de Rennes va-t-il être remis en cause par le départ de son principal utilisateur ? Un revirement dans l'attitude des Pouvoirs Publics est évident depuis quelques années dans ce maillon si important de l'agro-alimentaire.

Favorable ? Pas favorable ?

Par une lettre du 26 août 1976, le Préfet d'Ille-et-Vilaine O. Philip émet un avis « catégoriquement défavorable » à la demande de la société Collet (46 % de l'abattage total à Rennes) de créer un abattoir privé à Châteaubourg (dans la circonscription électorale de Méhaignerie dont l'ombre plane sur toute cette affaire)

Le 30 août 1976 Méhaignerie « explique » le bien-fondé financier du désir de Collet mais assure « être sensible aux conséquences financières nuisibles pour les autres usagers ».

Avant de partir... pour Lyon le préfet au vu du même dossier est devenu favorable au transfert de la société Collet. On a de la suite dans les idées !...

Le 17 juillet 1978 Collet fait savoir par lettre au Maire de Rennes que le « groupe de travail interministériel chargé des abattoirs » a donné un avis favorable à l'ouverture de son abattoir privé. « Avis » n'est pas « décision » mais on ne peut s'empêcher de penser que le gouvernement a clairement choisi son camp quand on saura que le Ministère n'a jamais communiqué à la Ville de Rennes le projet Collet alors qu'elle est la première concernée et les contribuables avec elle.

J.Y. Gaultier



Des arguments incohérents :

Un certain nombre de choses paraissent bizarres dans les arguments qui sont avancés pour justifier le départ de la Société Collet :

— D'abord dit-on, un abattoir public coûte cher à la collectivité : ce fut vrai après sa modernisation. En 1969 la subvention d'équilibre versée par la ville était de 2 101 004 F, en 1976 elle n'était plus que de 800 000 Francs et en 1978 l'équilibre par le biais des patentes payées par les utilisateurs sera atteint.

— La Société Collet prétend étouffer dans les actuelles structures de l'abattoir : « L'abattoir a été construit pour une production de 16 000 tonnes par an. Nous en produisons nous-mêmes 10 000 et l'ensemble des autres utilisateurs environ 13 000 tonnes, la capacité de l'abattoir est donc dépassée ».

Il faut noter que l'abattoir a produit 23 500 tonnes en 1977 et pouvait atteindre les 25 000 tonnes l'année prochaine. En fait les 16 000 tonnes sont ce qu'on appelle la « capacité d'agrément » qui évite aux Pouvoirs Publics de donner des primes pour une capacité supérieure !

En outre la municipalité avait accepté de faire des investissements pour améliorer les conditions de travail chez Collet. Ce qu'il a refusé. Mieux, Collet a fait lui-même étudier par la « Wernberg ingénierie Industrie de la viande à Paris » l'utilisation de l'actuelle chaîne à porcs (peu utilisée) en une chaîne à veaux. Il démontre donc lui-même que son incorporation accrue dans l'abattoir est possible.

Un choix politique

Cette affaire est (si elle aboutit) un jalon vers un monopole de la viande en liaison avec les trusts agro-alimentaires dans lesquels les « petits » devront accepter une intégration ou disparaître. Elle est conforme à la restructuration du système capitaliste en crise. L'Etat favorise le secteur privé et les Rennais devront après avoir payé les subventions d'équilibre, supporter les licenciements alors que Collet touchera des primes à l'embauche pour accroître son profit.

L'emploi menacé

Autre point : l'emploi : 94 emplois sont menacés dans un premier temps puis les 250 si l'abattoir doit fermer. 250 de plus dans une région rennaise touchée de plein fouet en ce moment par la politique de Barre (SPLI, Eternit, Raffinerie de Vern).

Collet devrait donc réembaucher en priorité le personnel que son départ de Rennes obligerait à licencier. Comme généralement ce sont les derniers entrés qui subissent les premiers licenciements et que dans le cas de l'abattoir ce sont des manœuvres, on voit mal Collet reprendre des gens n'ayant pas la qualification requise pour lancer un abattoir privé. Bluf ou légèreté dans le contrat des Pouvoirs Publics ?

Les travailleurs bretons doivent prendre conscience de la gravité des méfaits de cette politique dans leur pays et lutter avec l'U.D.B. qui les dénonce depuis si longtemps, pour que ça cesse.

Gérard Provost
et Jean-Yves Gaultier.

SOPROMER- LORIENT

Victoire après 569 jours de lutte

Les ouvrières de chez Sopromer dans leur détermination de vouloir vivre et travailler en Bretagne: « Nous ne voulons pas partir en Allemagne, nous voulons rester en Bretagne » ont contraint les pouvoirs publics à intervenir.

Les travailleuses avec l'appui de leur syndicat C.G.T. et de la solidarité des autres travailleurs et des municipalités démocratiques de la région lorientaise, ont occupé sans relâche leur usine, entretenu le matériel, qui peut fonctionner du jour au lendemain, pendant 19 mois. Sans leur présence, il y a bien longtemps, qu'on ne parlerait plus de Sopromer.

Le redémarrage avec Europêche se fera avec 17 personnes pour atteindre l'objectif fixé par la société de 75 personnes dans un délai de 3 ans. Nous sommes loin des 110 emplois de Sopromer avant son dépôt de bilan de février 1977. Tout le personnel restant sans emploi devrait être reclassé pour la fin de l'année.

Cette reprise si satisfaisante soit-elle ne règle pas tous les problèmes du port de pêche de Lorient en particulier et de la pêche bretonne en général gravement menacée par la volonté de démantèlement de ce secteur, pourtant si vital pour notre région, par le gouvernement français afin de satisfaire les exigences des sociétés capitalistes.

Une véritable politique des pêches est nécessaire. Une transformation en Bretagne des produits de la mer permettrait de créer des emplois.

Les travailleurs bretons doivent se battre plus que jamais pour imposer ces solutions. L'U.D.B. est résolument à leurs côtés.

Fédération UDB
du Pays de Lorient



L'USINE-PIRATE DE COMBRIT.

Quand une municipalité de Cornouaille reçoit « d'Ouest Atlantique » la proposition de créer 25 emplois industriels, elle n'hésite pas une seconde. C'est ce qui est arrivé l'an dernier à Combrit dont la municipalité a loué à l'American Equipment Diffusion un local de 1000 m². Cette société, spécialisée dans la fabrication de matériel de surveillance prétendait avoir d'importants contrats avec la S.N.C.F. et parlait même d'arriver à 50 emplois rapidement.

En fait l'A.E.D. a embauché huit

ouvrières et une secrétaire entre la mi-mai et le début juin 1978, les formant en 3 jours aux techniques de sondage, mais ne leur fournissant aucun travail par la suite...

Puis l'A.E.D. prétendit avoir un contrat de la Thomson: sur 59 claviers à monter, 49 l'étaient en quatre jours, mais, faute de matériel, les dix derniers ne pouvaient être achevés! Quel crédit accorder alors aux propos de la société quand elle annonce un contrat de 20 000 heures avec la Thomson,

mais quand elle concède que ce n'est pas encore confirmé, et quand elle n'a encore réglé aucun loyer à la municipalité?

La section U.D.B. pose alors la question suivante. N'est-ce pas une industrialisation alibi, promue par l'actuelle municipalité qui avait promis d'axer son effort sur les créations d'emplois mais qui n'avait à offrir que le projet (sur 650 hectares...) d'une base de loisirs?...

Section U.D.B. de Pont-l'Abbé.

COMMENT LES PAYSANS-TRAVAILLEURS DEPLACERONT LA MONTAGNE---

«J'irai jusqu'au bout de mes forces...» En entamant sa grève de la faim, Jean Cadiot, paysan travailleur a sonné les trompettes guerrières.

«Quand je serai à l'hôpital un autre me remplacera...» et les paysans travailleurs, une fois encore, ont déterrés les haches de guerre.

L'ennemi cette fois est de taille : déplacer la montagne, démystifier le bienfaiteur, refuser l'allégeance, retrouver la dignité, refuser de partir, conserver sa terre. L'ennemi, j'ai dit, le voici, c'est le crédit. **«Le Crédit Agricole Mutuel nous tue et c'est nous qu'on accuse»**

LA MONTAGNE SACRÉE

● 3^e banque mondiale, 1^{re} banque française.

1975 Crédit agricole (C.A.) : 148 milliards; B.N.P. : 122 milliards; Crédit Lyonnais : 99 milliards; Société Générale : 89 milliards. Notre Kilimandjaro. 3 millions de sociétaires, 10.000 agences, 55.000 salariés actifs en 1975 : 150 milliards; en 76 : 195 milliards; en 77 : 230 milliards. Excédent au compte d'exploitation : 300 millions en 75; 600 en 76; 966 en 77, l'escalade...

Le foncier, l'immobilier, le tourisme, le téléphone, l'informatique...

En 1975, 35 milliards placés sur le marché monétaire.

En 1976, 45 milliards placés sur le marché monétaire.

En 1977, 60 milliards placés à 25 %.

Boule qui roule n'amasse pas que des mousses.

1977 : Ploufragan (Côtes-du-Nord) un palais de glace payé 6 milliards cash en 3 ans.

Mais la Montagne est belle

— Belle car mutuelle. Une vocation : sauvegarder l'emploi, améliorer les conditions de travail, promouvoir la production. La montagne veille sur la campagne. Des paysans administrateurs qui gèrent les caisses locales.

— La mutuelle des paysans. La Montagne est sacrée.

— Belle aussi car écologiste, la banque verte qui veut construire à la campagne. Sérénité, virginité, Fouji Yama.

LE DEFILE DES PENITENTS

Saint-Brieuc, maison du peuple, 10 octobre 1978, 10 here 78, misère, à la tribune défilent les paysans pénitents.

— Mal fichés à 18 ans : difficultés. Les taurillons ne viennent pas car le maïs ne mûrit pas : aide refusée. Sécheresse ou inondation : pour qui lève le blé ? Non rentabilité : prêt

refusé, pas de pitié. La dette croît : pour rembourser même les prestations familiales sont prélevées d'office ; il faut vendre tes terres, damné. Intégré dans la chaîne, d'aval en amont, paysan entends-tu sonner le glas. Un administrateur viré explique : j'ai refusé d'appliquer la politique du pouvoir ; confession. Démonthifier le bienfaiteur, gorges chaudes et vallées de larmes. Brèches dans la Montagne.

Les charges ont augmenté de 120 % depuis 1970 alors que les prix agricoles n'ont augmenté que de 80 %. Depuis 70 les sommes à rembourser croissent de 14 % par an alors que la valeur ajoutée au capital n'augmente que de 9,6 %. Le rapport endettement/valeur ajoutée est de 72 % en 66, de 103 % en 70, de 147 %, en 77.

Nuages noirs sur moutons blancs.

En 75 sont surendettées :

10 % des exploitations en agriculture générale.

20 % des exploitations bovines.

50 % des exploitations viticoles.

Presque 100 % des exploitations en spécialités animales.

Et en 1978 ? L'orage gronde, sauve qui peut, l'avalanche.

En France : 10 % de ruraux ; en Bretagne : 20 % moitié trop.

En 66 en Bretagne 92 % des producteurs de porcs possèdent 63 % du cheptel.

En 1974 en Bretagne 82 % des producteurs de porcs possèdent 8,5 % du cheptel.

Tu es trop petit, mon ami, pour vivre ici.

Restructuration, concentration ; se développer ou disparaître, le pouvoir a dit — paysan travailleur choisis ta chaîne. La Crédit Agricole veille et la Montagne sourit aux audacieux.

VENT D'OUEST — GWALARN — ALARME

Nous ne sommes pas coupables. Nous sommes pauvres mais nous sommes fiers. Nous demandons seulement au C.A. les moyens de travailler, le droit de vivre. Le mutuellisme du C.A. est une duperie.

Nous voulons :

La possibilité pour chaque paysan de plaider syndicalement sa cause.

Le droit d'accès au dossier d'enquête économique.

Des explications en cas de refus de prêt.

Un financement correct des agriculteurs. Le C.A. en a les moyens.

Des conventions collectives définies pour chaque prêt.

Ainsi parlent les paysans travailleurs.

Dans l'immédiat :

Que les non-paysans boycottent le C.A.

Que se développe l'aide à J. Cadiot et au syndicat P.T.

Que les paysans ne restent pas isolés, enfermés dans leurs dettes, la corde au cou.

R. Le Guellec

LABOUR E BREIZH !

Le calendrier des prénoms bretons est paru.

6 pages grand format (30 x 40) avec photos-couleur.

— En vente 10F auprès des militants UDB

ou

au prix de 14F (10F + frais d'envois à

UDB - BP 304 - 29273
BREST-CEDEX



DÉMOCRATIE FRANÇAISE ? PAS SI SÛR !...

Justice :

Des exceptions injustes

IL est une institution que, semble-t-il, l'étranger nous envie : la Cour de Sécurité de l'Etat. Voici que la Tunisie, à son tour, s'en sert pour juger des militants syndicalistes. Une juridiction d'exception — dont l'existence devrait faire immédiatement démissionner tout Garde des Sceaux ayant tant soit peu le sens de l'honneur — que pas un pays véritablement démocratique ne saurait tolérer, mais qui pourtant, depuis bientôt seize ans fonctionne en France.

Bien sûr il y a pire chez certains autres : l'Allemagne juge ses terroristes dans des conditions indignes, avec fouille des avocats et en jetant sur eux une suspicion intolérable. L'Angleterre a inventé pour l'Irlande du Nord l'internement sans jugement. En Iran ou au Chili les fusils parlent avant les avocats et en Argentine les présumés coupables sont coulés

dans du béton et immergés au fond des lacs. En Russie c'est la pensée que l'on condamne et aux Etats-Unis on tue les Indiens, simplement, ou les prisonniers dans leur geôle, comme George Jackson que le groupe breton Storlok vient de chanter.

En France, il y a l'article 16, et la Cour de Sécurité de l'Etat.

La confusion des pouvoirs

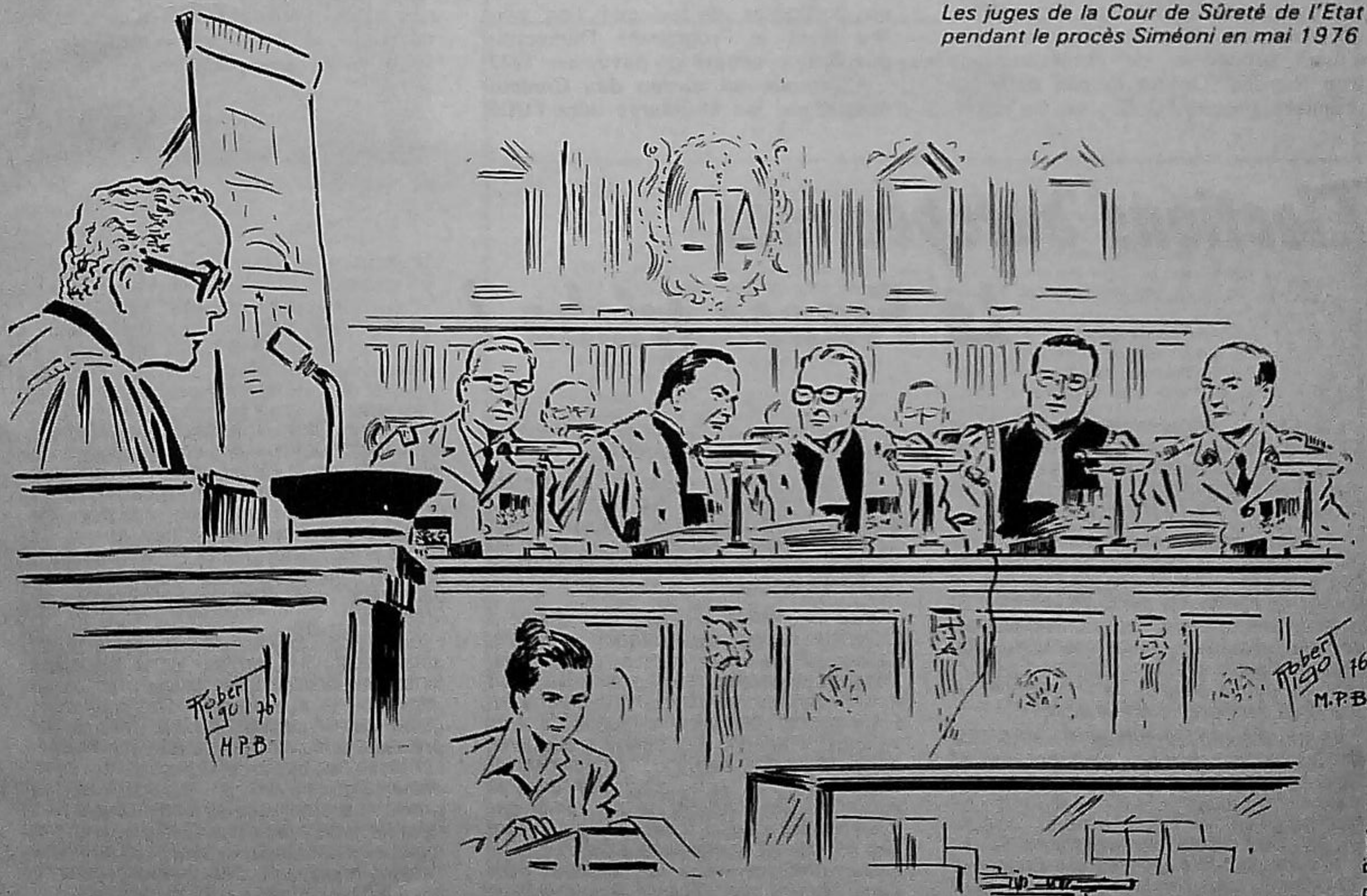
La Cour de Sécurité de l'Etat a été instituée par une loi du 15 janvier 1963 pour juger en temps de paix, les crimes et délits contre la sécurité de l'Etat qui relevaient auparavant (et notamment pendant les « événements » d'Algérie) de la compétence des tribunaux militaires en cas d'atteinte à la sécurité extérieure et des Cours d'Assises en cas d'atteinte à la sécurité intérieure.

C'est une juridiction d'exception, à la différence des juridictions répressives de droit commun, en raison de la nature particulière des infractions commises, en l'occurrence une atteinte à la sécurité de l'Etat.

C'est une juridiction d'exception mais elle ne fonctionne tout de même pas si exceptionnellement que sa définition pourrait le laisser entendre, puisque des Bretons ou des Corses ont régulièrement affaire à elle comme c'est le cas actuellement.

Elle justifie le qualificatif dans la mesure où le juge d'instruction a des pouvoirs très étendus : il peut se transporter sur tout le territoire ; il peut procéder ou faire procéder, en tout lieu et même de nuit à des perquisitions et saisies, et surtout il peut maintenir un inculpé en déten-

Les juges de la Cour de Sécurité de l'Etat pendant le procès Siméoni en mai 1976



tion préventive plus de quatre mois, sans rendre une nouvelle ordonnance de prolongation.

En ce qui concerne la procédure, on peut signaler que la poursuite est engagée par le ministère public sur ordre écrit du ministre de la Justice.

Qu'on vienne nous parler après cela de la séparation des pouvoirs dans le système constitutionnel français ! Il est vrai que c'est De Gaulle, un spécialiste du pouvoir personnel et de l'arbitraire qui avait à l'époque eu cette idée de génie. Il faut croire que si le Président actuel de l'Etat français, dans notre « société libérale avancée », n'a pas pensé à supprimer cet organe d'exception de sa justice, c'est qu'il le trouve bien pratique.

Bien pratique en effet quand on sait qu'il suffit d'avoir tenté de substituer une autorité illégale à l'autorité de l'Etat pour être inculpé. Jusqu'où cela peut-il aller ? Demander un statut d'autonomie pour la Bretagne, n'est-ce déjà pas cela ?

Un tournant ?

Il faut reconnaître que ces dernières années, la Cour de Sécurité de l'Etat était presque une garantie pour les inculpés qu'elle devrait juger. Comme honteuse de son existence douteuse, elle semblait s'acharner à donner des garanties, siégeant pour une même affaire pendant des jours, donnant largement la parole aux inculpés et à la défense. Consciente de son caractère antipopulaire elle n'osait prononcer de condamnations trop lourdes. Ce fut le cas pour les premiers procès F.L.B. ; ce fut enco-

re plus flagrant dans le jugement d'Edmond Siméoni après l'affaire d'Aléria, où deux gendarmes avaient quand même été tués ! On pouvait penser que l'impopularité, qui n'avait pas réussi à supprimer l'institution l'avait au moins réduite à l'insignifiance.

Mais la manière dont elle a condamné, cet été, les plastiqueurs du F.L.B. des Côtes-du-Nord semble marquer un tournant. Des peines très lourdes, a souligné la presse de manière unanime. Des peines plus lourdes, pour eux qui n'avaient quand même tué personne, que celles qu'on inflige au bandit marseillais moyen... De lourdes peines qui prouvaient ceci : que le pouvoir politique, dans ce domaine aussi, se sent plein d'assurance et n'hésite plus à jouer à fond des possibilités répressives que lui offre une institution antidémocratique.

Une disparition nécessaire

S'il y a un point commun entre l'U.D.B. et la Cour de Sécurité de l'Etat, c'est qu'ils ont presque le même âge, puisque nés juste après la fin de la guerre d'Algérie, et que cette guerre d'Algérie a été déterminante dans leurs naissances respectives dues à des options politiques totalement opposées.

Il est donc inutile de dire que l'U.D.B. a toujours exigé la disparition de cet organe juridique à pouvoirs exorbitants. Souvenons-nous en particulier de ce que l'on peut lire dans le Programme Démocratique Breton adopté en novembre 1977.

« Garantie au niveau des Communautés par les structures dont l'UDB

propose la mise en place, la liberté sera aussi complétée au niveau des individus, notamment par la suppression de toutes les lois et juridictions d'exception, des cours et des tribunaux militaires. L'UDB exige la disparition de la Cour de Sécurité de l'Etat et son cortège d'arbitraires (gardes à vue prolongées, transferts à Paris, etc...) ».

Signalons au passage les conditions d'inculpation et de détention des victimes des dernières rafles : chantages divers à la mise en liberté provisoire, nécessité de l'examen psychiatrique, instruction s'ébauchant à peine après plus de trois ans de détention, privation pour au moins l'un d'entre eux d'un médicament vital : c'est quand même pour des faits identiques que l'armée britannique a été convaincue de torture en Irlande du Nord...

Beaucoup d'entre eux, heureusement, ont l'honneur et l'avantage de découvrir le fleuron de l'appareil pénitenciaire français : Fleury-Mirogis, la prison la plus moderne de France, celle aussi où le taux de suicides est le plus élevé et réservée, bien sûr, aux grands criminels.

Que dire de plus, sinon que cette Cour de Sécurité, juridiction permanente et unique pour toute la France (évidemment !) n'est que le symbole redoutable du jacobinisme et de l'impérialisme français. Gageons que si elle ne disparaît pas prochainement, cette structure de justice répressive, née après l'émancipation d'un peuple colonisé « à l'extérieur » aura fort à faire avec ses colonies « intérieures »...

Jakez Castrec.

Elections européennes

La France triche !

Les élections européennes, c'est le 10 juin 1979. C'est loin, mais on commence déjà à en parler. Dans la coulisse les listes mitonnent leurs dosages pour placer les 81 Français qui siégeront au Parlement européen.

On fourbit également, dans les neuf pays de la communauté, la loi électorale, qui cette fois, sera particulière à chaque Etat. Pour la France, on commence aussi à y voir clair. Et ce qu'on aperçoit laisse absolument pantois tant le caractère antidémocratique est flagrant. Pour la Bretagne, comme d'ailleurs pour les autres peuples de l'Hexagone, un seul droit demeure : celui de se taire.

Voyons d'abord les chiffres : il a été décidé que les quatre « grands » pays auraient 81 députés ; ce qui veut dire pour la France 1 représentant pour 654.000 habitants. En bonne logique, sur ces 81 députés, cinq ou six devraient représenter la Bretagne. Certes il y aura peut-être cinq ou six Bretons à Strasbourg, mais combien seront vraiment

les représentants de la Bretagne ? Réponse : Aucun, la loi française l'a décidé...

Si nous étions au même régime que les Irlandais, nous aurions le droit à un député pour 210 000 habitants, ce qui nous en ferait 17 ! Et le Luxembourg, dont la population est en gros celle de l'agglomération nantaise aura 6 députés...

Mais la France a décidé que, même à l'intérieur de sa représentation nationale, l'appartenance à une région serait gommée. Chaque Etat en effet, réagit comme il lui plaît à ses propres problèmes nationaux. L'Allemagne, qui n'en a guère de très violents, a adopté la proportionnelle avec listes régionales, par land ou groupement de lander. On aura ainsi des députés européens qui pourront se proclamer par exemple bavarois. L'Italie, qui n'a encore rien décidé, est également sur cette voie. La Grande-Bretagne aura 66 députés pour l'Angleterre, 8 pour l'Ecosse, 4 pour le Pays

de Galles et 3 pour l'Irlande du Nord. Même si les circonscriptions ont été découpées de telle sorte que le Plaid Cymru n'ait guère de chance et le S.N.P. très peu, l'apparence de la démocratie est au moins sauvegardée... En Belgique les Néerlandophones auront 13 sièges et les Francophones 11, les Bruxellois pouvant choisir l'une ou l'autre liste. Au Danemark, un siège sera réservé au Groenland.

En France, l'article 4 de la loi électorale dit simplement : « le territoire de la République forme une circonscription unique » on aurait tendance à dire inique ! Car supposons qu'un parti comme l'U.D.B. décide de présenter une liste. Il lui faudra être présent sur tout le territoire français, faire sa démonstration de la particularité du problème breton jusqu'au fond du Berry ou... de la Réunion, y distribuer l'intégralité de son matériel électoral. Sur le seul point de vue de l'argent nécessaire, c'est une circonstance qui a fait reculer des partis, même organisés

sur le plan national. Ainsi le M.R.G. ne présentera pas de liste et les écologistes en sont à frapper à la porte de Lecanuet...

Unissez-vous donc avec d'autres mouvements de l'hexagone nous dira-t-on. Eh bien, cela même est difficile. Sans compter les divergences idéologiques avec nos éventuels partenaires, il reste qu'une coalition de minorités restera toujours minoritaire dans une élection nationale. Et si l'on fait remarquer qu'avec la proportionnelle, il suffit de 1,25% des voix pour faire un député, il faut noter que le pouvoir a prévu même cette éventualité. Sa proportionnelle a été « corrigée » par cette petite phrase de l'article 3 : « les listes qui n'ont pas obtenu au moins cinq pour cent des suffrages exprimés ne sont pas admises à répartition des sièges ». Ajoutons qu'elles perdent aussi le remboursement de leurs frais de campagne officielle.



Emilio Colombo, actuel président du Parlement Européen.

Mais il reste la possibilité de se présenter pour profiter de la campagne radiotélévisée ? Non ! La aussi la parade a été prévue. Alors « qu'une durée d'émission de deux heures est mise à la disposition des listes présentées par les partis et groupements représentés par des groupes parlementaires », une durée d'émission de trente minutes est répartie entre les autres listes ! On pourrait croire alors que le trucage et la malhonnêteté ont atteint le maximum possible et se dire qu'après tout, 30 minutes, s'il n'y a qu'une seule liste, c'est encore bon à prendre. Là encore la réponse est non : aucune ne pourra bénéficier de plus de cinq minutes...

Il était vraiment difficile de tomber plus bas dans la sclérotisme et déjà des personnalités étrangères, flamandes ou galloises protestent. On attend toujours la réaction de la gauche française officielle...

Quand, en mai dernier, le congrès de l'U.D.B. s'engageait vers une participation aux élections, ces conditions antidémocratiques n'étaient pas connues. Pour débattre de la position de notre parti, une convention nationale se tiendra le 3 décembre. Elle devra au moins, quelle que soit la décision prise, dénoncer la tricherie du gouvernement français.

Jean Guéguénat

L'ARMÉE ANTIDÉMOCRATIQUE

Autre lieu où la démocratie n'est pas la vertu dominante : l'armée. A Vannes, par exemple où stationne le fameux régiment d'Infanterie de Chars de Marine (R.I.C.M.) des appels se posent quelques questions. Et ils les posent également aux autres, dans un journal appelé « Faire éclorre », en particulier sur les conséquences et les buts réels de l'envoi du régiment au Tchad en début d'année.

« Même en tant que soldat du R.I.C.M., nous ne savons pas ce que fait exactement notre régiment. Nos seuls renseignements, ce sont les bruits de couloirs. Nous savons qu'il y a eu des combats, mais de quelle importance ? A combien se chiffrent les pertes des deux côtés ? Quel est le but des « Tournées de pacification » dont parle T.A.M. ? Quelles sont les conditions de vie (notamment la situation sanitaire) des soldats envoyés au Tchad ? Pourquoi, même au R.I.C.M. maintient-on une telle discrétion ? Pourtant on nous répète assez souvent qu'il faut être fier des combats du R.I.C.M., de ses nombreuses victoires, de ses fourragères qui en font le premier régiment de France. Alors il faut donc bien conclure qu'il y a des victoires honteuses, dont il ne faut pas être fier ! ».

A Rennes, c'est le Tribunal permanent des forces armées qui vient de condamner, dans la stupéfaction générale, Alan Coraud, membre de l'U.D.B., à quinze mois de prison ferme, pour insoumission.

Tout a été bon pour le Président Souillard, de la mise en cause de la « Bretonnité récente » d'Alan Coraud, au fait qu'il ne connaît pas le breton (il est originaire de Nantes) pour obtenir une condamnation nettement plus grave que ce que réclamait le Commissaire du gouvernement. Certains témoins n'ont même pas eu une minute pour parler et Michel François, responsable de la Fédération de Loire-Atlantique de l'U.D.B. n'a pu prononcer son témoignage : ce fut sa profession d'inspecteur principal des impôts qu'on lui reprocha.

Quant au père d'Alan Coraud, le Président pensait qu'il était venu dire que « son fils était un bon petit ». Aussi quand il s'avisait de le défendre de manière plus politique, on lui rappela que sa famille était taxée « d'originale ».

Ce qui est est incontestable, c'est que Maître Chouq a marqué un point sérieux en développant l'argument suivant : à Paris, à la Cour de Sécurité de l'Etat on prétend poursuivre les actes de violence et non les idées. Ici c'est la non-violence qui est poursuivie. N'est-ce pas l'engagement breton en lui-même qu'on réprime ?

D'AUTRES LE DISENT

ouest
france

20 octobre 1978

RENNES. — En juillet dernier, le ministère du Travail a fait procéder à un sondage pour connaître l'attitude de la population à l'égard de la situation du marché du travail et du pacte national pour l'emploi.

L'analyse des résultats, notent les auteurs du sondage, fait apparaître des différences de degré, mais non de nature.

Ainsi, les Bretons interrogés se sont-ils montrés dans leur ensemble plus pessimistes et plus critiques que la moyenne de leurs concitoyens.

60% d'entre eux jugent en effet la situation du marché du travail plus mauvaise, voire beaucoup plus mauvaise qu'il y a deux ans, contre seulement 57% des Français ; 5% seulement la pensent meilleure contre 7% ; 3% enfin ne se prononcent pas contre 6%.

De même, 45% jugeaient que cette situation serait en septembre plus mauvaise qu'en juillet, contre 40% et 41% contre 51% qu'elle n'évoluerait pas notablement.

Apparemment moins informés du pacte de l'emploi — 46% seulement contre 55% en 1977 ; 26% contre 35% en 1978, en ont entendu parler — les Bretons se montrent cependant plus critiques à l'égard du gouvernement. Ils sont 59% à estimer que ce dernier fait peu de

choses ou très peu de choses en ce domaine, contre 47% et 72% pensent qu'elles sont de toute façon insuffisamment efficaces.

Ils ont, il est vrai, le sentiment partagé en particulier par les popu-

lations de Champagne, du Nord, de la Lorraine, de la Méditerranée, etc. que leur région est plus particulièrement défavorisée que d'autres en matière d'emploi.

Enfin — et c'est un des points sur lesquels M. Fouillant, délégué des entreprises à l'Emploi d'Ille-et-Vilaine, a insisté, en présentant hier cette enquête — plus que la population nationale, celle de la région accorde aux jeunes une confiance plus large qu'on ne le croit. 21% seulement des personnes interrogées jugent que « beaucoup de jeunes ne sont pas suffisamment décidés à travailler » alors qu'au niveau national elles sont 44% à le penser. Elles sont encore 55% à juger qu'en fait c'est l'insuffisance des emplois qui leur sont offerts qui constitue la principale difficulté à l'entrée des jeunes dans la vie professionnelle.

L'AQUACULTURE AUX PÊCHEURS

L'aquaculture remède au problème de la faim ? C'est encore un rêve et cela risque de le demeurer longtemps. Le chiffre total de la production est pour la France de l'ordre de la centaine de tonnes. Certes l'idée est à la mode, mais qu'en est-il exactement sur le terrain ? Un technicien, Pierre Mollo, apporte ici son point de vue.

L'aquaculture attire beaucoup de gens aujourd'hui. Comment a-t-elle débuté ?

Les premières personnes qui se sont intéressées à l'aquaculture et aux cultures marines, on peut dire que ce sont les professionnels de la mer, les pêcheurs, les ostréiculteurs. Cela fait à peu près dix ans, maintenant que l'aquaculture a démarré en France, grâce à des pêcheurs sans moyens, qui ont mis au point des techniques nouvelles. Les premiers ont été les pêcheurs de la rade de Brest : ils ont mis au point l'élevage des truites en eau de mer et des saumons en cage. Ils produisent du naissain de coquilles Saint-Jacques, des palourdes en nursery, qu'ils remettent ensuite en mer après prégrossissement en laboratoire. Ils ont fait aussi du repeuplement en homard avec l'aide du comité local des pêches, comme à l'île d'Houat, où les pêcheurs avaient pris conscience qu'il fallait faire quelque chose face à l'appauvrissement des fonds marins.

Après avoir quitté la Compagnie Générale Transatlantique (C.G.T.), pour des raisons de divergences avec la direction sur les méthodes et les choix des expériences aquacoles, Pierre Mollo a participé au sein d'U.N.I.C.O.M.A., en tant que technicien à la création et à la mise en service de l'écloserie à homards de l'île d'Houat, orientée vers le repeuplement des fonds.

A Guérande, où il enseigne maintenant la conchyliculture et les cultures marines, P. Mollo a bien voulu répondre à nos questions.

Diverses sociétés : Creusot-Loire, Shell, Renault... sont prêtes à se lancer dans l'aquaculture. Devient-elle rentable ?

Tout d'abord, il faut dire que les pêcheurs qui travaillent depuis dix ans, n'ont pas été aidés sérieusement. Ils ont fait ça avec de petits moyens en prenant tous les risques. Maintenant que l'on a une idée de ce qui peut être fait, on voit des tas de gens qui tournent autour. Des espèces pourraient être intéressantes à élever en culture intensive (bar, turbot, saumon, sole, crevettes, etc...) Les pêcheurs n'y croient pas beaucoup. Mais par contre des sociétés : Shell, Pont-à-Mousson, Unilever, s'y intéressent de plus en plus. Le C.N.E.X.O. vient de créer une filiale : Aquafrance, qui va collecter de l'argent auprès de ces sociétés pour faire de l'élevage intensif : soles, ormeaux... Ce sont de très gros moyens qui lui seront donnés. Et l'Etat favorise cette direction, puisque le C.N.E.X.O. est un organisme public.

Quelle est la politique menée par l'Etat ?

On accuse les pêcheurs de Houat, d'avoir saupoudré la mer de bébés homards. En fait, c'est plutôt l'Etat qui a fait du saupoudrage de subventions. C'est-à-dire qu'il y a eu une succession de petites subventions, qui à chaque fois ne permettaient pas d'aller jusqu'au bout, de manière à suivre les résultats du repeuplement. Les pêcheurs se sont toujours bagarrés pour qu'il y ait un suivi. L'effort de l'Etat a été très mince.

D'ailleurs à Houat, cela fait deux ans que les pêcheurs attendent les subventions promises. Aujourd'hui, après la dramatique affaire de l'Amoco-Cadiz, le Gouvernement déclare dans la presse que des subventions sont débloquées pour repeupler les fonds marins. Et que lit-on ? Que l'on va élever des truites et des saumons en cage dans la Manche. C'est de l'élevage intensif. Alors où est le repeuplement ?

Qui doit prendre en main le développement de l'aquaculture ?

Pour moi, c'est aux pêcheurs, à ceux qui vivent de la mer de décider et de donner les orientations. Ce n'est pas aux technocrates, ni même à des scientifiques de le faire. Ceux-ci peuvent apporter les connaissances, une aide technique, mais c'est aux professionnels de dire quelle aquaculture il faut pour demain.

Le site guérandais étant classé comme favorable à l'aquaculture, il y a des tas de gens qui veulent lancer des projets aquacoles, ici dans le marais. Et le risque c'est de voir comme à Noirmoutier, un élevage intensif de soles lancé par Aquafrance. On a vu des gens, d'une école très spécialisée dans le domaine de la mer et des cultures marines, venir survoler le marais en avion, prendre des photos et repartir sur Paris ensuite. Avec ces photos, de leurs bureaux parisiens, ils vont décider des plans pour les futurs établissements aquacoles. Evidemment, on ne demande pas leur avis aux gens du marais.

Ces études coûtent très, très cher. On paye des gens à Paris pour cogiter dans des bureaux. Ensuite, on les voit dans des salons, lors de conférences où on lance des projets... Pendant ce temps-là, il y a des pêcheurs qui expérimentent sur le terrain, sans un sou, tout seuls. Le budget actuel d'Houat n'est que l'équivalent d'une minute de publicité à la télévision. Cela résume tout !

Mais, les pêcheurs qui n'ont pas de capitaux, ne risquent-ils pas d'être tenus à l'écart ?

C'est sûr, mais la mer n'est pas une propriété privée, elle appartient à tous. Les pêcheurs, les ostréiculteurs, ont priorité puisqu'ils en vivent. C'est à eux de se bagarrer pour qu'il en soit ainsi. En ce qui concerne les marais salants, c'est autre chose : c'est sur domaine privé. Mais là aussi c'est aux gens qui vivent des marais, aux paludiers par exemple, de se battre pour empêcher que le marais soit acheté par des sociétés privées ou des multinationales.

L'aquaculture peut-elle créer des emplois ?

Oui, par exemple le repeuplement des fonds en lui-même est créateur d'emplois. Il permet de reconstituer les stocks, de les suivre, d'en faire la gestion. Les pêcheurs peuvent ainsi avoir l'espoir que la pêche va redémarrer. C'est ce qui se passe pour certaines espèces, le homard, la coquille Saint-Jacques, qui étaient en voie de disparition. Avec le repeuplement on assiste à une stagnation de la pêche, au lieu d'une diminution, et une remontée ne devrait pas tarder. Les jeunes

pourront donc rester à la pêche au lieu de la quitter. Par contre l'aquaculture intensive, dire qu'elle créera des emplois ? Je n'y crois pas. Un exemple. Au Japon, il faut une personne pour 5 ha de mer utilisés pour la crevette ! Ça donne une idée de la création d'emploi. Par contre repeupler la mer, c'est autre chose.

Les sites ne risquent-ils pas d'être bouleversés par une aquaculture intensive ?

Oui, bien sûr. Je prends l'exemple des marais salants de la presqu'île guérandaise. Si on commence à les creuser pour faire de l'aquaculture intensive (car on ne peut pas élever la sole dans 10 centimètres d'eau), on va démolir le site et l'équilibre qui y régnait. De plus, on sait que les marais sont une nursery naturelle pour les poissons. Modifier ça, c'est grave. Par contre se servir des marais pour le repeuplement, c'est-à-dire faire de l'extensif, sans toucher à l'équilibre actuel, bon, c'est autre chose. Il y a des possibilités. Je pense aux homards, par exemple. Après l'écloserie, il serait intéressant de faire le grossissement dans le marais où la nourriture est abondante et le renouvellement d'eau très important. C'est d'ailleurs le rôle qu'il joue aujourd'hui naturellement en fournissant la nourriture dont le homard a besoin au stade larvaire. Cela est également vrai pour d'autres espèces.

L'aquaculture intensive ? Oui, ça peut marcher en Bretagne. Les pêcheurs de Brest le démontrent très bien en élevant dans des cages des saumons, des bars, des truites de mer. Mais si l'on doit faire cet élevage intensif, il faut que ce soit les marins-pêcheurs qui s'en occupent, et les profits retirés doivent servir au repeuplement des fonds.

Les sites favorables à l'élevage intensif sont-ils nombreux en Bretagne ?

Non justement, ils ne sont pas nombreux. Il y a la rade de Brest qui est un site assez exceptionnel, puis de petites criques, mais c'est très limité. Il y a les marais qui peuvent être assez intéressants pour l'aquaculture intensive, mais le danger c'est de voir d'autres espèces disparaître.

En fait, il vaut mieux utiliser les marais pour le repeuplement ?

Oui, c'est ça, pour un prégrossissement. Mais le marais est déjà utilisé. Il n'est pas abandonné. Beaucoup de gens en vivent, par exemple, les paludiers. Il ne faut pas non plus leur enlever leur métier. L'aquaculture ne doit pas être là pour faire disparaître d'autres activités. Au contraire, elle doit être là pour les maintenir.

Cela peut être une activité complémentaire ?

Une activité complémentaire, exactement. Par exemple la conchyliculture dans le marais, ça peut être intéressant, puisque l'on peut élever des coquillages dans 50 centimètres d'eau. Et ça ne modifie pas le milieu. Donc le repeuplement en homard, les coquillages, le sel : voilà, le marais peut très bien vivre.

De quels moyens de formation dispose-t-on aujourd'hui ?

Actuellement on forme des ingénieurs agronomes, des halieuthes, des chercheurs mais pas des techniciens. Et ça c'est grave. De l'aquaculture dans un laboratoire ou un centre océanologique, c'est bien, mais sur le terrain on a des surprises. Il serait temps de former de jeunes techniciens. La formation au lycée d'enseignement professionnel de Guérande (L.E.P.) est un exemple de ce point de vue. On essaie de former de jeunes techniciens de la mer.

Les gars viennent ici après la 3^e à 16 ans et préparent un B.E.P. conchylicole en deux ans. Ils étudient les différents métiers de la mer : la pêche, l'élevage des coquillages, l'ostréiculture, la mytiliculture... ce qui existe vraiment, le repeuplement en homard, coquilles Saint-Jacques. Pour ce qui est de la recherche, ils font des stages sur des bateaux de l'I.S.T.P.M. : marquage des poissons plats, langoustines, coquilles Saint-Jacques.

Actuellement, la première promotion vient de sortir et la moitié des élèves suivent des stages, en attendant de trouver leur voie. C'est le début, tout reste à faire et ils ne reçoivent guère de propositions. On tâche de leur ouvrir le maximum de portes, de les informer sur leurs possibilités.

Existe-t-il des aides pour l'installation des jeunes ?

Non, non, il n'y a rien. Aucune aide n'est fournie aux jeunes à la sortie de l'école. D'ailleurs, c'est la même chose pour les paludiers qui réclament également une aide pour l'installation des jeunes.

Que peut-on dire aux jeunes qui rêvent d'en faire leur métier ?

Que l'aquaculture, ce n'est pas des petits poissons dans des aquariums. C'est un peu le danger avec l'attrait de la mer : les oiseaux, la plage, le soleil. Sur le terrain c'est souvent des échecs, c'est dur. Il faut travailler dur avec le mauvais temps, la vase jusqu'aux genoux... Quand ils viennent me voir, ils ont lu des tas d'articles. J'apprends avec eux, des tas de choses qu'on élève et que je n'ai encore jamais vues. A la télévision, au cinéma, on leur montre des tas de choses fausses. C'est de la publicité, un moyen d'attirer des capitaux. Il y a des gens comme à AquaFrance, qui sont intéressés. Il leur faut beaucoup d'argent : des centaines de millions pour mener à bien des expériences en aquaculture intensive. Et le seul moyen, c'est d'écrire dans la presse, que tout va bien, que l'aquaculture c'est pour demain, que les techniques sont maîtrisées que l'on élève des soles tant qu'on veut, des turbots à la pelle. Bon, eh bien, les jeunes viennent me voir avec cet image-là.

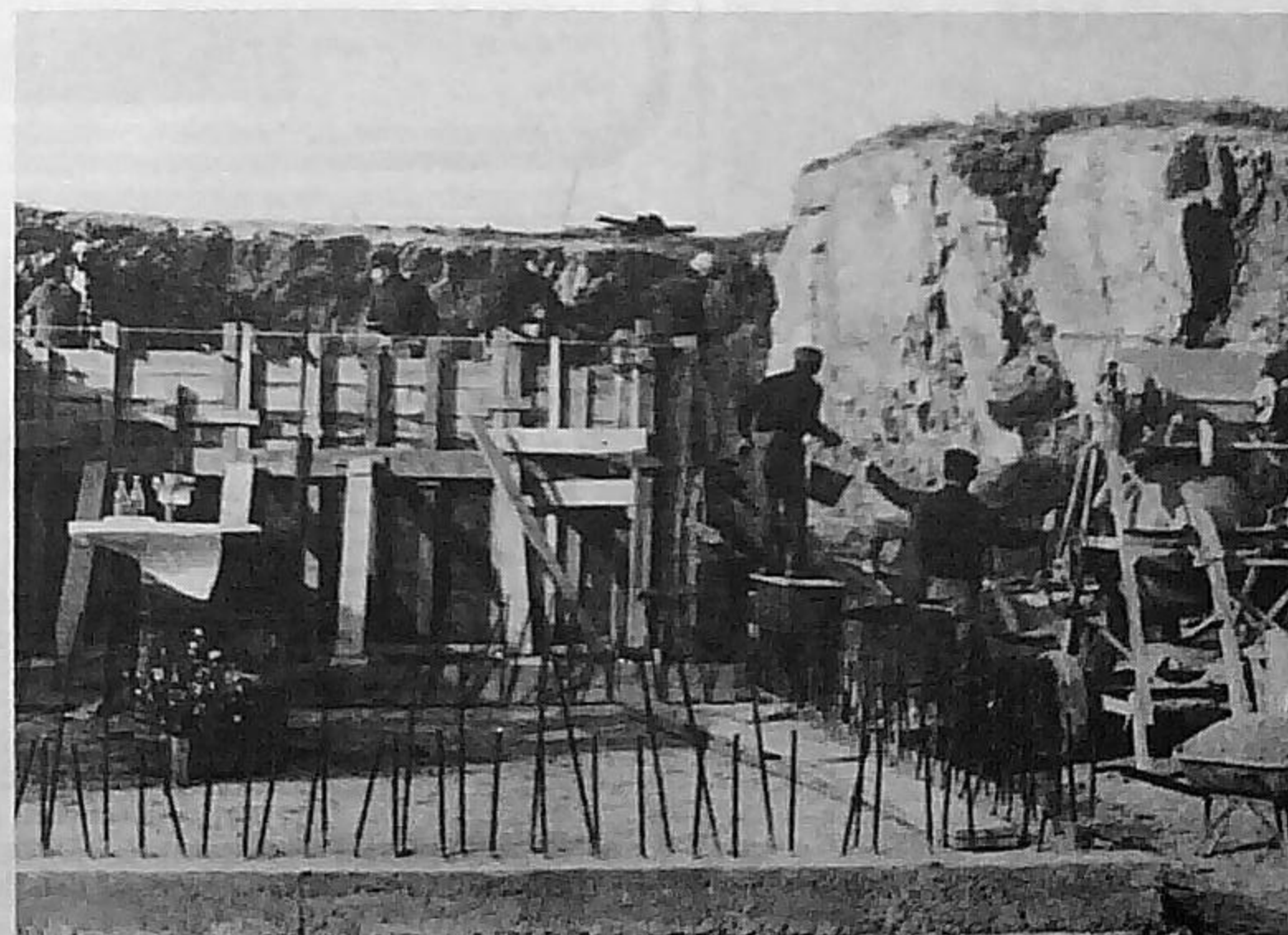
Pourtant, on parle des expériences, de ce qui ce fait au Japon, non ?

Oui, oui, mais il faut dire que le poisson est avec le riz la base de la nourriture japonaise. Que ce soit en déficit, ce n'est pas leur problème. Ce qui qu'il faut c'est produire du poisson. Ça coûte très cher. Le kilo de crevettes c'est 150,00 F. là-bas et le thon 160,00 F. Il y a des aides énormes de l'Etat puisque c'est vital pour eux de produire du poisson, des crustacés, des algues. Toute la mer est cultivée. Quand on arrive à la baie de Mutou on voit la mer couverte de bouées, de cages à perte de vue. La pêche n'existe plus là-bas le long des côtes. La priorité est aux cultures intensives. Je crois qu'il ne faut pas arriver à ça ici.

Propos recueillis par Martial Catherine



Le Peuple Breton



Le Peuple Breton

L'écloserie à homards de Houat, construite par les pêcheurs.

Brèves

Bâtiment :
5000 emplois supprimés
en 4 ans
en Loire-Atlantique

En Loire-Atlantique on enregistre actuellement trois faillites par semaine dans le secteur du bâtiment. Ce sont 5000 emplois qui ont disparu en 4 ans principalement à cause du report de la réalisation de nombreux projets comme des centres hospitaliers, des équipements sportifs, des crèches et des maisons de retraite.

PB

Finistère :
A la SCOR
128 licenciements

La société coopérative « Aux Ouvriers Réunis » (SCOR) a été fondée en 1946 lorsque le secteur du bâtiment et des travaux publics fleurissait. Aujourd'hui les deux agences de Quimper et de Brest licencient les 128 salariés. Un nouveau coup dur pour ce secteur déjà si durement touché.

PB

**Le bilinguisme
dans les gares**

Le syndicat CFDT des cheminots de Bretagne vient d'émettre la proposition d'appliquer le bilinguisme dans la signalisation des gares de Bretagne.

PB

**Cours d'histoire
de Bretagne
par correspondance**

Skol Ober la plus importante école d'enseignement du breton par correspondance créée en 1932 s'apprête à lancer dans quelques semaines des cours d'histoire de Bretagne par correspondance en breton. L'école regroupe aujourd'hui près de 1 700 élèves.

PB

Donges :
la raffinerie menacée

L'avenir de la raffinerie de Donges est en danger. La société d'exploitation ELF compte fermer la raffinerie de Vern en Ille-et-Vilaine dès 1979 et Donges possède des installations vétustes, qui rendent problématique la poursuite de l'exploitation, ce qui signifierait alors la disparition de la seule raffinerie de Bretagne.

LE PROBLEME BRETON DE BREST A NANTES



LOIRE-ATLANTIQUE

LE DOUBLE VISAGE DU CREDIT AGRICOLE : L'AFFAIRE CADIOT

Le Crédit Agricole, véritable financier de l'agriculture, malgré ses allures écologiques et bon-enfant présente un visage bien différent lorsqu'il s'agit d'apporter une aide aux paysans endettés.

Jean et Annick Cadiot s'installent en 1965 à Pannecé sur une exploitation modeste orientée vers l'élevage de génisses mais très vite dès 1968 ils doivent s'agrandir pour faire face aux exigences du marché. Mais le financement est énorme et le Crédit Agricole ne leur accorde que des prêts à court terme et à fort taux d'intérêt pour les investissements à moyen terme nécessaires à la survie de l'exploitation. Cette situation se prolonge pendant des années ce qui ne facilite pas non plus les efforts de la famille Cadiot pour améliorer leurs conditions de vie, leurs 6 enfants de 2 à 14 ans vivant dans deux petites pièces.

Devant tant de difficultés et face au mutisme des banquiers du Crédit Agricole, Jean Cadiot décide d'entamer une grève de la faim devant les bureaux de la banque, appuyé par un comité de soutien des Paysans Travailleurs, la F.D.S.E.A. quant à elle ayant préféré s'abstenir...

Le Crédit Agricole n'est cependant pas revenu sur sa décision, stigmatisant le caractère politique de cette grève. « Le Crédit Agricole, le bon sens près de chez vous », ce slogan qui fleurit sur les murs ne manque assurément pas d'audace...



*Le Crédit Agri-
cole ; une opu-
lence souvent
agressive...*

D.R.

FINISTÈRE

PONT-L'ABBE : L'USINE SAUPIQUET FERME ET DEMENAGE A QUIMPER

Prendre le car chaque matin pour aller à l'usine de Quimper, tel est l'avenir promis aux 183 travailleurs de l'usine Saupiquet de Pont-l'Abbé. Le plan de restructuration du groupe Saupiquet prévoit la fermeture de l'usine de Pont-l'Abbé et son transfert à Quimper.

Les employés de l'usine ont aussitôt manifesté leur indignation d'autant plus motivée qu'il y a deux ans l'usine de Pont-l'Abbé avait subi de nombreuses transformations. Le problème humain soulevé par cette décision est particulièrement grave. 157 des employés sont des femmes ayant des enfants à charge. Elles risquent fort d'être obligées d'abandonner leur emploi à cause de l'éloignement. Une manière déguisée de licencier...

LE PROBLEME BRETON DE BREST A NANTES



MOR-BIHAN

GRANDCHAMP : LA DICTATURE MUNICIPALE

Célestin Blévin, notaire, maire, conseiller général et sous-député bien connu, y règne en maître absolu.

Malgré l'action des parents d'élèves et des enseignants de l'école publique (qui est occupée depuis la rentrée scolaire), le maire en refusant la création d'un poste de femme de service à temps complet bloque la création d'une nouvelle classe : il y a 54 enfants en classe enfantine et une seule institutrice !

L'animateur de la maison des jeunes a été licencié sans préavis, pour des raisons qui restent à éclaircir, sans que personne n'en soit informé.

C'est cela le libéralisme des tenants du pouvoir dans le pays vannetais : le sinistre Marcellin y a fait école.

CÔTES-DU-NORD

LES POMMES DE TERRE POUR LES POISSONS, LES ODEURS POUR LES BRETONS

Près de Paimpol, aux abords de l'Abbaye de Beauport et de l'étang en contrebas, il y a plusieurs carrières désaffectées. L'une d'elles, la carrière de Croas Danet a servi en juin dernier de décharge pour les pommes de terre invendues.

Déjà en 1968 il avait fallu se débarrasser des primeurs en surplus. A l'odeur fort incommodante des tubercules en décomposition était venue s'ajouter celle, pestilentielle, des poissons de l'étang, ventre en l'air, empoisonnés par les infiltrations. Mais cela n'a pas suffi puisque pour la seconde fois les autorités départementales ont renoué avec « la tradition ».

Actuellement la mare dégage une odeur sur un rayon de cinq cents mètres et les prochaines pluies risquent par le jeu des infiltrations de polluer à nouveau l'étang.

Les riverains soutenus par l'Association pour la Défense de l'Environnement du Goëlo sont décidés à l'action si les pouvoirs publics n'interviennent pas.

ILLE-ET-VILAINE

REDON : DE NOUVELLES SUPPRESSIONS D'EMPLOIS

Implantée il y a seulement quelques années dans la zone industrielle, l'Usine Moderne du Marais a été mise en règlement judiciaire au mois de septembre dernier. Les 31 membres du personnel n'ont été avertis des licenciements que quelques semaines plus tard. Encore une fois des travailleurs bretons ont été mis devant le fait accompli.

A la S.R.P.I., Société de Recherches et de Perfectionnement Industriels, 167 emplois seront supprimés en 1979, ce qui représente 35 % de cette usine spécialisée dans la sous-traitance de téléphonie.

La C.G.T. et la C.F.D.T. refusent d'admettre la fatalité dans cette situation en appelant les salariés à la lutte.

Brèves

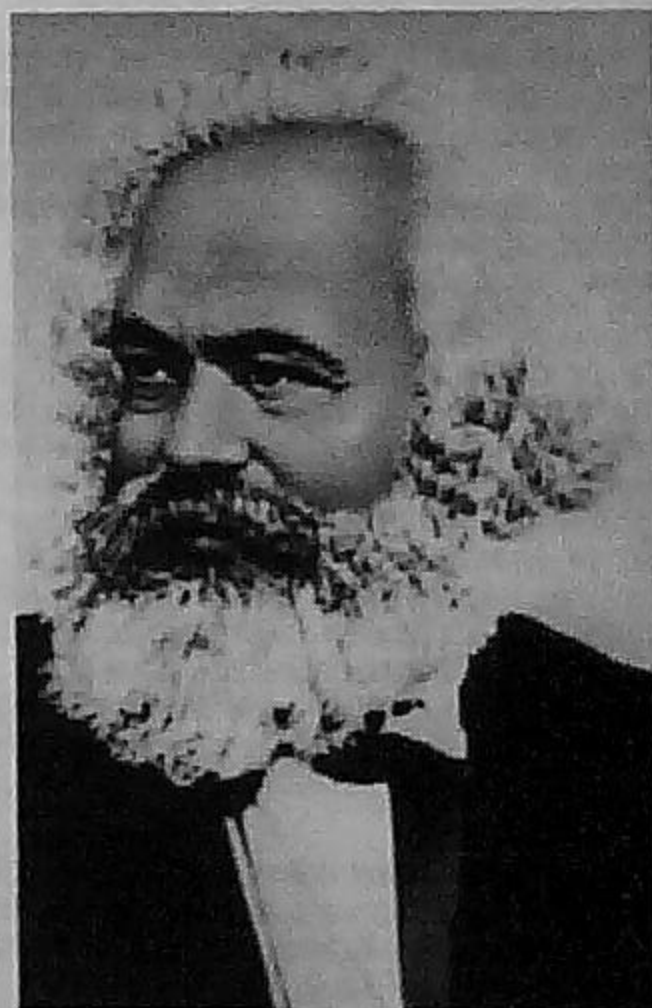
Mur-de-Bretagne :
Au congrès des marins
C.F.D.T.
les femmes expriment
leurs doléances

Des femmes de marins syndiqués à la CFDT ont profité du congrès réuni à Mur-de-Bretagne pour dévoiler leurs problèmes et proposer des solutions dont des aides financières des armements pour compenser les frais de garde d'enfants pendant les visites à leur mari embarqué et une adaptation à leurs besoins du service d'aide familiale.

PB

Karl Marx en breton :

Aux éditions Preder vient de paraître une traduction en breton du Manifeste du Parti Communiste. (18F)



Gamma

PB

Finistère :
la rentrée n'a pas eu lieu
pour 1800 apprentis

Les cours professionnels conduisant les jeunes apprentis à l'examen du CAP n'ont pas débuté comme prévu le 15 septembre dernier. Ce retard porte un grave préjudice à ces jeunes Finistériens qui subissent injustement les problèmes de gestion des centres de formation.

Que restera-t-il alors des 360 heures de cours annuels ?

La vie de l'U.D.B.

L'ARGENT NÉCESSAIRE !

Un entretien avec Pierre Fourel
responsable aux moyens de l'UDB

Pierre Fourel, tu es le responsable aux moyens de l'Union Démocratique Bretonne. A ce titre, tu es chargé des finances du parti. Je te pose alors une question toute simple : « L'U.D.B. est-il un parti riche » ?

Non hélas, l'U.D.B. est un parti très pauvre, à l'image de la Bretagne d'aujourd'hui qui est en pleine déconfiture économique. Nous sommes certainement un des partis les plus pauvres de l'hexagone puisque nous ne disposons guère des financements que possèdent les partis français qu'ils soient de droite ou même de gauche. A titre d'exemple je peux dire que le budget total du parti est à peu près équivalent au coût estimé d'une seule campagne législative de droite. (1)

Cet argent dont l'U.D.B. dispose en si petite quantité, peux-tu nous dire à quoi il sert principalement. Est-ce à renforcer la structure interne de l'U.D.B. ou est-ce à développer des actions extérieures de propagande, les élections par exemple.

Le budget sert en grande partie au fonctionnement. Nous ne pouvons consacrer qu'à peine la moitié de notre budget aux dépenses publiques, c'est-à-dire aux affiches, aux tracts et autres moyens destinés à nous faire connaître. Malheureusement, étant un parti pauvre, nous le sommes sous tous les aspects, et aussi à l'égard des mass-média. Nous n'avons pas accès à la télévision, aux grands moyens d'information. Ceci constitue un handicap financier car nous sommes obligés d'engager des dépenses dans des actions de propagande plus difficiles à mettre en œuvre.

Cet argent peut quand même paraître important pour un parti qui regroupe aux environs de deux mille militants. Peux-tu nous préciser les sources de financement de l'U.D.B. ?

C'est bien simple, ces sources de financement, ce sont les militants qui les apportent. Ce sont les cotisations, qui forment à peu près les deux tiers de nos recettes.

Tu précises quelles est la cotisation moyenne que paye un adhérent de l'U.D.B. ?

En moyenne 150 F ; le calcul se faisant avec un souci d'égalité entre militants selon les revenus et les charges familiales de chacun. Le tiers restant est moins simple, constitué de rentrées moins régulières. Souvent nous organisons des spectacles pour réussir à combler nos besoins.

A propos des ces spectacles, il est connu que

l'U.D.B. a patronné des tournées qui toutes n'ont pas été destinées à gagner de l'argent. Certaines d'entre elles visaient à promouvoir une action culturelle qui n'aurait pas été possible sans l'U.D.B. Je pense particulièrement à la tournée des Bonnets Rouges, la pièce de Paul Keing. Est-ce que ces tournées sont une réelle source de financement ?

Toutes n'ont pas rapporté d'argent, et certaines nous en ont coûté. En ce qui concerne la tournée des Bonnets Rouges, c'était une tournée avec un impact politique assez extraordinaire, comme il n'en existe pas souvent en Bretagne. Réunir plus de 10 000 personnes autour d'un spectacle si motivant nous a fait conclure que l'argent ainsi mis en jeu n'était pas de l'argent perdu.

A l'inverse on a reproché à l'U.D.B. d'organiser des spectacles... disons « aliénants ». Je sais qu'il y a eu par exemple des combats de catch. Alors que penses-tu, toi, responsable aux moyens, sur le plan moral, de ce style d'organisations ?

Sur le plan moral, le public n'est pas forcément d'accord. On n'est pas obligé d'aimer tel ou tel spectacle, tel ou tel chanteur. Ce sont des questions qu'il faut se poser. Mais pour le moment, il nous faut aller au-delà et, devant l'ampleur de la tâche, l'urgence c'est de trouver les moyens d'assurer notre vie et de faire passer nos idées.

De toutes manières, cela ne dépense pas trop auprès de la promotion immobilière utilisée par certains... Je pense également à une source de financement qu'utilisent les partis qui ont des élus. Ces élus touchent des indemnités. Alors l'U.D.B., qui a aussi quelques élus, bénéficie-t-elle dans ce domaine d'une rentrée d'argent ?

Malgré le faible nombre de nos élus qui touchent des indemnités - c'est le petit nombre car souvent ils ne sont pas indemnisés pour l'exercice d'une fonction qui prend du temps sur leur vie habituelle et professionnelle - nous avons là des rentrées régulières. Les élus versent au parti 20 % de leurs indemnités.

On sait que les partis politiques ont des ressources souvent cachées et n'aiment guère en parler. Est-ce le cas pour l'U.D.B., ou à l'inverse le parti n'en a-t-il pas et en recherche-t-il ?

Contrairement à d'autres partis qui, probablement, ne mettraient pas tout sur la table, nous pouvons le faire. Toutes nos ressources peuvent être contrôlées, les comptes nationaux et fédéraux se font parfaitement en clair. Nous n'avons pas, par exemple d'entreprises commerciales.

Michel Rocard, en deux occasions, à Bastia et au Club de la presse d'Europe Numéro 1, a parlé d'intervention de la C.I.A. dans les mouvements autonomistes en France. Je pense que la C.I.A. ne finance pas l'U.D.B. et que tu peux être affirmatif

là-dessus !

Pas plus la C.I.A. que le K.G.B. !

Est-ce que la question de l'argent à l'U.D.B. est une question accessoire ou majeure ? Est-ce qu'on peut la laisser de côté ou est-elle constamment présente dès qu'on envisage un type d'action ?

Elle est réellement une question majeure, véritablement vitale. Il nous faut nous battre à l'extérieur en utilisant la propagande. C'est d'ailleurs un terme sur lequel il faut s'expliquer. En fait, nous avons besoin d'être connus ; le peuple breton peut-il véritablement nous connaître ? Nous n'avons que peu d'accès aux mass-média. Quand les autres partis se font connaître tout naturellement en passant à la télévision ou à la radio, le terme de propagande n'est pas celui qu'on emploie. Pourquoi parlerait-on alors de propagande, qui a un aspect péjoratif parfois, quand nous utilisons pour nous faire connaître les moyens qui nous sont laissés ? Dans ce cas tout ce qu'on voit à la télé doit aussi être taxé de propagande.

Autrement dit, dans cette « démocratie » que constitue la France, si l'on veut simplement se faire connaître, il faut beaucoup d'argent... Les élections législatives ont été pour l'U.D.B. un moment à la fois important, puisqu'elle a présenté 17 candidats mais également difficile puisque la loi électorale française est ainsi faite que si l'on n'obtient pas 5 % des voix, les frais de campagne ne sont pas remboursés. Alors l'U.D.B. a-t-elle surmonté ce passage difficile ?

Nous avons en effet eu beaucoup de difficultés et d'ailleurs nos comptes des législatives ne sont pas encore clos. A ce sujet il faut remercier les lecteurs du « Peuple Breton » qui nous ont considérablement aidés pour cette campagne, que nous avions appelée « objectif dix millions » et qui en a rapporté sept... Une couverture à 70 %, ce n'est pas si mal, par exemple si l'on compare à la réalisation par l'Etat du plan routier breton !

Est-ce que, réellement, le jeu en valait la chandelle ? Est-ce que cet argent n'aurait pas été mieux employé à développer dans le même temps d'autres types d'actions ?

Non, je ne crois pas. Quel genre d'action aurait-il pu être développé qui n'aurait pas été inscrit dans le contexte électoral du printemps dernier ? Elles auraient été condamnées à être passées sous silence, à être ignorées du peuple breton... Nous avons profité d'une tribune officielle.

A peine épongée la situation financière difficile due aux législatives, les cantonales se profilent à l'horizon politique. Est-ce que la présentation de candidats U.D.B. ne va pas être gênée par des impératifs financiers ? de manière plus générale, est-ce que la pratique politique est soumise à la santé financière du parti ?

(1) Le budget de l'U.D.B. est pour cette année 1978-1979 de 338 200 F. non compris le financement de la presse et des cantonales du printemps prochain.



Pierre Fourel, à la Fête du Peuple Breton, avec la Kevrenn de Rennes : « Toujours la caisse, mais pas la grosse... »

A l'U.D.B. nous avons l'habitude de poser les exigences politiques en premier. Après nous prenons les moyens de les réaliser. Il s'agit de trouver les solutions financières aux décisions politiques prises en premier lieu. Ce n'est pas facile, mais c'est le seul moyen de ne pas être prisonnier d'une pauvreté paralysante.

Tu as parlé jusqu'ici des ressources de l'U.D.B. sur le plan national. Est-ce que les fédérations de l'U.D.B. ont une certaine autonomie financière ou bien l'essentiel de leur effort est-il consacré à la vie de l'U.D.B. en général ?

Les fédérations ont une autonomie financière très limitée. Elles gardent 10% des cotisations des militants ; elles organisent ce qu'on appelle des actions financières diverses qui leur laissent un pourcentage allant jusqu'à 30% et même bientôt 70% quand elles auront dépassé un certain quota. L'effort de « propagande » propre à chaque fédération ne peut ainsi, malheureusement, être très élevé, mais les fédérations ne sont ni plus pauvres ni plus riches que l'ensemble

du parti. On ne peut dire que l'action du parti se fait au détriment des fédérations, ou vice-versa.

Je voulais te demander ceci pour terminer : puisque l'U.D.B. est un parti de gauche et que la gauche de manière traditionnelle a du mal à parler d'argent, est-ce que le problème est abordé de manière claire et politique à l'intérieur du parti, ou est-ce qu'il existe une sorte de honte à parler finances ?

Nous avons actuellement une évolution positive en ce sens. On parle maintenant plus sereinement de l'argent, alors qu'il y a quelques années, et encore parfois aujourd'hui pour une petite proportion, nos camarades sont des « purs » qui lient tout de suite la question de l'argent avec celle du profit capitaliste. Or nous sommes dans le système capitalisme où vivre sans parler de l'argent est une utopie. Sur ce plan, l'U.D.B. ne tombe pas dans l'angélisme !

Propos recueillis
par Jean Guéguénat

Vers les Cantonales

Au printemps 1978, l'U.D.B. présentait 17 candidats aux élections législatives. Au printemps 1979, l'U.D.B. sera présente aux cantonales. Le bureau politique de l'U.D.B., lors de sa réunion d'octobre a fait un premier tour d'horizon. On peut déjà prévoir un accroissement net des candidatures U.D.B. : probablement autour de la quarantaine.

A NOS LECTEURS du SUD de NANTES

Pour prendre contact avec l'U.D.B., on peut s'adresser aux responsables de deux nouvelles cellules :

— Saint-Sébastien-Les Ponts (Secteur Est de la Sèvre) : Pierre Bessoneau, 11, rue des Prisonniers 44230 Saint-Sébastien S/Loire

Rezé-Bouguenais (Secteur Ouest de la Sèvre) : Jean-Maurice Hilléreau, Les Montys - 44690 CHATEAU-THÉBAUD

A NOS LECTEURS DE NORMANDIE

« La fédération de Normandie vient d'ouvrir une boîte postale : B.P. 38 27800 Brienne. Tous les sympathisants et abonnés désirant des informations sur notre activité peuvent y prendre contact. Nous vous rappelons les adresses locales de nos sections.

LE HAVRE : U.D.B., 137, Bd François 1^{er} 76600 LE HAVRE

ROUEN : P. Lamy, apt. 24, Pavillon Dufy, Cité U du Panorama 76130 Mont Saint-Aignan

ORNE : J.Y. Guengant, Apt 61 Bt Tourville - Les Vaux 61300 L'AIGLE

Petites Annonces

Nous signalons que ces annonces sont gratuites pour tous nos compatriotes à la recherche d'un travail. De même nos adhérents et sympathisants qui nous signaleront des offres d'emplois en Bretagne pourront bénéficier de la gratuité de l'insertion.

DEMANDES D'EMPLOI

Je quitte la région parisienne et mon emploi de fonctionnaire pour revenir en Bretagne chercher du travail. Je suis prêt à envisager les différentes offres : 26 ans, formation littéraire (Bac A - 2 ans de droit). Région Combourg et Nord de Rennes.

Ecrire à : F. Ségalen - Coat-ar-Breignou Bourg-Blanc - 29212 PLABENNEC

LARZAC 78 :



Etienne Montès/Gamma

LE POUVOIR NE VEUT PAS PERDRE LA FACE

«Le Gouvernement vient d'engager l'épreuve de force sur le Larzac. Le Préfet de l'Aveyron a signé les arrêtés de cessibilité sur deux communes. Ceux-ci annoncent le commencement de la fin de la procédure administrative relative à l'extension du camp.

Le Pouvoir n'a pas changé d'objectif. Le Ministre de l'Agriculture l'a clairement réaffirmé le 28 septembre aux responsables agricoles de l'Aveyron : "Le Projet d'extension du camp est maintenu dans son intégralité". »

Tel est le préambule d'un appel lancé

par les paysans du Larzac qui, face au cynisme du pouvoir giscardien, luttent pied à pied contre l'arbitraire de l'Etat et l'envahissement de l'Armée. Par le soutien populaire qu'il suscite, «le Larzac» est aussi devenu le symbole des luttes pour le droit de «vivre, travailler et décider au pays».

LE DOSSIER DU LARZAC

Il n'est pas inutile de rappeler les circonstances dans lesquelles l'armée française a exprimé ses prétentions, selon

un processus que nous connaissons malheureusement trop bien en Bretagne où ce type de cancer est particulièrement répandu.

A l'origine existait déjà un camp militaire sur le Larzac et comme on pouvait s'y attendre, le problème de l'extension s'est posé, mais dans un contexte différent de ce que les militaires étaient habitués à rencontrer. Car rapidement, sa justification militaire elle-même fut controversée. Comment en effet justifier l'arbitraire d'une procédure d'expropriation si «l'utilité publique» n'est pas démontrée. Et par quelle invraisemblable dialectique l'armée

serait-elle capable de justifier aujourd'hui l'utilité « publique » de ce camp ?

C'est là en effet où le bât blesse car l'Armée, peu habituée et surtout peu disposée à se laisser entraîner dans un débat démocratique, s'est réfugiée derrière l'admirable argument du « secret militaire » (pour un camp d'entraînement on ne lésine vraiment devant aucun sacrifice, y compris le ridicule).

Or cette stratégie s'est retournée contre leurs auteurs ainsi qu'en témoignent les opinions émises par différentes personnalités qui finissent par convenir que le jeu n'en vaut pas la chandelle. C'est par exemple le Général de Boissieu qui écrivait en Octobre 74 (Revue de la Défense Nationale) : « Nous avons étudié l'agrandissement du camp du Larzac, les militaires n'étaient pas très enthousiastes, car c'est un camp rugueux, rocailleux, difficile de parcours ». Ou encore le Général Commandant la 6^e Région militaire (Bordeaux) qui concluait à l'inutilité du camp.

C'était compter sans le Pouvoir pour qui le seul problème est aujourd'hui de ne pas perdre la face : l'enjeu politique d'une telle défaite serait trop important. Alors envers et contre tous, on continue parce qu'à nouveau depuis quelques mois tout est permis, y compris de mépriser la volonté populaire et les élus.

L'OFFENSIVE DE PRINTEMPS

Aux lendemains des dernières élections, fort de sa majorité reconduite, le pouvoir giscardien n'a pas manqué de relancer l'offensive en multipliant les initiatives et les menaces destinées à harceler et affaiblir les oppositions.

Ce furent d'abord les procès déclenchés pour renvois de livrets militaires, objection de conscience ou constructions illégales sur le périmètre d'extension du camp, qui tous ont eu finalement un effet de propagande inverse.

Et puis il y a l'Armée qui multiplie ses manœuvres pour tenter d'imposer une présence de fait. Mais à chaque fois elle se heurte à la même résistance. Qu'il s'agisse de la municipalité de Millau qui, sous la pression des Larzaciens a dû réglementer sévèrement la route principale desservant le nord du plateau (résultat, l'Armée ne manœuvre plus dans la zone d'extension du camp) ; ou encore de la rocade militaire de Pierrefiche dont les travaux n'ont pu se réaliser parce que les habitants ont forcé les bulldozers à décamper.

Ailleurs on utilise la séduction de l'argent en distribuant la manne du Crédit Agricole à la condition de faire serment d'allégeance et de reconnaître le principe de l'extension du camp. De même la SAFER est mise à contribution pour « geler » les terres destinées à reclasser les paysans du Larzac menacés d'expulsion.

Parce que ces pièges ont été éventés, le Pouvoir n'a plus d'autre solution que l'escalade. Aujourd'hui l'arrêté de cessibilité sur deux communes signé par le Préfet de l'Aveyron est un pas vers un affrontement où le Pouvoir prend toutes les responsabilités, faute d'avoir pu justifier le bien-fondé d'une mesure dont l'arbitraire dépasse largement aujourd'hui les seuls protagonistes de l'affaire.

LES PAYSANS DU LARZAC

Les principaux intéressés ce sont évidemment les paysans du Larzac, ces irréductibles dont l'entêtement n'a d'égal que la hargne et l'acharnement d'un pouvoir qui n'a d'autre logique que la force.

Qui sont donc ces gens qui osent ainsi affronter le rouleau compresseur du capitalisme et de l'appareil d'Etat français ? Sur 107 exploitants agricoles qui en 1977 étaient considérés comme étant concernés par l'extension du camp, 103 ont signé en mars 1972 un serment de résistance et de solidarité. C'est peu diront certains par rapport à l'écho qu'a reçu l'affaire du Larzac dans les médias. C'est encore trop pour l'Etat français qui, tout en déclarant à qui veut l'entendre que les paysans ont cédé, s'acharne toujours à essayer de faire disparaître les gêneurs.

Et pourtant ils sont toujours là. Car en réalité sur ces 107, seuls trois ont cédé, d'ailleurs compensés par l'arrivée de 13 nouveaux exploitants. Au total, les paysans du Larzac n'ont vendu en tout et pour tout que 1257 hectares à l'Etat, soit 9,2 % de la surface d'extension du camp. Mieux même : non seulement il y a davantage d'agriculteurs dans cette zone, mais encore les terres cultivées sont-elles plus étendues qu'elles ne l'étaient avant le projet de l'Armée.

Désormais la lutte des paysans du Larzac dépasse le cadre étroit d'un affrontement entre l'Etat et son armée d'une part et quelques dizaines d'agriculteurs d'autre part. Le Larzac aujourd'hui c'est aussi le symbole de tous ceux qui luttent contre l'arbitraire d'un système écrasant aussi bien l'individu que les communautés. C'est l'exemple que suivent et que suivront tous ceux qui refusent l'intoxication et la manipulation que constitue le projet nucléaire giscardien. C'est enfin le catalyseur qui aura largement contribué à la renaissance de l'identité occitane.

Hervé Grall

(d'après les documents fournis par les paysans du Larzac)

PAS D'ARMES POUR VIDELA

Brest, le 13 octobre 1978

Monsieur le Premier Ministre,

Ayant eu connaissance de l'intention du gouvernement de la République française de procéder à la livraison à l'Argentine de deux avisos, actuellement à Lorient, et primitivement destinés à l'Afrique du Sud, l'Union Démocratique Bretonne élève une solennelle protestation.

Le gouvernement argentin qui bafoue quotidiennement les droits humains les plus élémentaires, ne saurait être le client de l'industrie française d'armement.

Nous vous demandons de renoncer à cette livraison qui serait une insulte à tous les démocrates du monde.

R. Leprohon,

Responsable des Relations Extérieures

Peuples opprimés

ZAIRE

« Aux yeux du monde et de notre peuple, notre silence nous rendrait complices de la décadence, de la misère que d'aucuns considèrent déjà comme susceptibles de conduire notre pays vers une situation d'apocalypse... ». Cette phrase figure dans le préambule d'une déclaration de l'épiscopat zaïrois. Et on peut bien imaginer que s'ils osent le dire, c'est bien parce que la situation est encore pire, car les évêques zaïrois n'ont jamais eu la réputation d'être particulièrement progressistes. Voilà donc le régime que les paras de Giscard sont allés soutenir à Kolwezi...

PALESTINE

Des chiffres qui parlent d'eux-mêmes : la fourniture d'armes américaines à Israël (d'après le Département américain de la défense).

Année fiscale	En millions de dollars
1968	28,6
1969	72,5
1970	215,9
1971	303,2
1972	192,5
1973	189,9
1974	977,9
1975	656,6
1976	728,7
1977	875,3

A Camp David, c'était bien de la « pax americana » qu'il était question.

ZIMBABWE

Le régime raciste de Ian Smith, bien qu'ayant désormais le dos au mur, n'hésite pas à prendre l'offensive. Après les raids meurtriers des mercenaires rhodésiens en 1976, 77 et 78 contre les camps de réfugiés du Mozambique, on vient de monter d'un cran dans l'escalade avec le récent raid effectué contre les camps de réfugiés en Zambie, organisés autour du ZAPU (Union du Peuple Africain du Zimbabwe dont un représentant assistait au congrès de l'U.D.B. au printemps dernier) présidé par Josuah N'Komo. A noter que cette escalade n'a pu se faire que grâce à l'aide directe ou indirecte des grandes puissances, dont la France grande pourvoyeuse de matériel militaire à Salisbury.

andrea ar gouilh

GWERZIOU HA SONIOU AR BOBL



ARFOLK

Andrea ar Gouilh
Gwerziou ha soniou
ar Bobl.

La pochette de ce disque (où mis à part Andrée Le Gouil, les musiciens ne sont pas cités) laissait prévoir un choix d'airs purement traditionnels.

En réalité, il s'agit ici d'arrangements instrumentaux originaux et de bon goût, qui n'altèrent pas le rythme des mélodies.

Le violoncelle introduit somptueusement « Gwerz Penmarc'h ». Regrettons seulement que tous les instruments n'aient pas cette classe et notamment la « présence » parfaitement inutile mais probablement inéluctable du fait des éditeurs, de l'orgue électronique. Ets-ce le dessein quelque peu fâcheux d'être « moderne » de ces derniers qui a présidé à l'intervention éthérée d'un chœur de vierges qui nous gâche la belle voix d'Andrée Le Gouil ? On peut s'amuser ainsi en improvisant mais il ne faudrait pas oublier qu'un disque est fait pour être

SUR UN AIR
DE CHEZ NOUS

Dan ar Bras. (Allez dire à la ville - Hexagone). Un choc musical !!! Et quel choc !! Sur des textes de Xavier Grall, une musique électrique et néanmoins celtique. Les puristes vont faire des bonds...

Dan ar Bras est un grand musicien. D'autres grands ne s'étaient pas trompés en le prenant avec eux (Stivell, Fairport Convention, Higelin).

Lui aussi a son tour, a su choisir juste ses « compagnons » (P. Mollard/cornemuse ; M. Santagelli/batterie ; P. Moze/basse), ceux-là même ont de sérieuses « références ».

L'ensemble du disque, comme le premier (Douar Nevez) est une composition contemporaine compacte, où se mêlent mélodies, tradition, rythmes très soutenus (rock) et voix. Pour la première fois, Dan chante. Sa voix peut étonner mais elle est juste et en harmonie avec la musique.

En plus, Dan a su alterner les morceaux « durs » et les morceaux doux, ce qui rend l'audition très agréable. Un disque à posséder absolument.

Dan aime le rock, il s'en était expliqué dans une interview avec André Georges Hamon, et il joue rock. Il a très bien su concilier folk et rock, et peut-être par là reconcilié ceux qui ne juraient que par l'un ou par l'autre. Il n'est certes pas passé à côté d'un des phénomènes musicaux de ce siècle. Si les puristes le lui reprochent, je veux leur dire que la musique a toujours évolué en fonction des influences extérieures. Dan permet à la musique bretonne

d'évoluer encore, par là même il crée une musique celtique contemporaine. Il a osé, ce que d'autres irlandais ou écossais jouent depuis longtemps : le folk-rock. A l'occasion du festival des Cornemuses un journaliste reprochait à la musique bretonne de manquer de punch ; la lacune est comblée.

Et puis sur scène on sent que Dan, comme les autres musiciens ont du plaisir à jouer, avec une gentillesse et une simplicité qui rassurent. Dan chante en français l'écologie, brenius et notre combat. C'est un grand musicien qui, j'en suis sûr, n'a pas fini d'aller de l'avant et de séduire.

Tri Yann (« Urba » - Marzelle - Dist. Phonogram). Un autre événement musical. Deux ans depuis la sortie de leur dernier album « la découverte ou l'ignorance »... on attendait leur prochain disque. Il est là. Pendant ce temps les Tri-Yann n'ont pas arrêté de « tourner » en Bretagne, en France et à l'étranger. Leur solide expérience donne dans le disque toute sa force, on l'avait déjà senti à la qualité du précédent. Les Tri-Yann sont perfectionnistes aussi bien en concert que dans l'élaboration de leur disque. Urba arrive à temps en posant une question de poids : l'urbanisme. La pochette est très significative et de qualité (elle pourrait justifier le montant élevé de l'album !!).

Urba c'est à la fois l'expression du traditionnel, du contemporain, de recherches musicales, de mélanges dosés, de créations. On y entend entre autres une voix féminine, un quatuor à cordes, un clavier, ce n'est vraiment plus du « folklore-folklorique ». C'est le patrimoine culturel gallo et breton contemporain. Gallo car les Tri-Yann ne nient pas leurs

origines (Loire-Atlantique). Ils chantent en breton et en français.

Dans cet album ils font clairement la nuance entre le folk progressif qui s'apparente à la ville et le folk traditionnel interprété en milieu rural. L'un n'empêchant pas l'autre évidemment. A une époque de forte urbanisation cette notion était à souligner.

Le disque s'ouvre sur un triori médiéval (une des danses bretonnes les plus anciennes) pour finir sur un triori décadent... Il comporte des airs à danser, une composition longue (10 minutes) et un morceau original sur la marée noire. Il n'est vraiment pas trop tard, que ceux qui auraient oublié ce sinistre inoubliable ne se bouchent pas les oreilles et essayent de savoir où sont passées les 230 000 tonnes.

Gérard, qui a rejoint le groupe depuis un an, participe bien sûr à ce disque, sa batterie et son personnage se sont fondus avec les autres instruments et musiciens.

Après des débuts critiqués (et quelquefois critiquables), les Tri-Yann montrent leur détermination à créer et à interpréter la musique celtique d'aujourd'hui. Leurs efforts, leurs qualités les récompensent à juste titre.

Un disque à écouter en plusieurs fois tellement il est riche. Les Tri-Yann n'ont pas fini d'étonner ceux qui voulaient ou voulaient voir en eux des « folkeux-bretons-à-la-mode ».

Le disque de Gweltas ar Fur se fera un peu attendre. Le mois prochain je vous parlerai entre autres du disque de Glenmor qui célèbre ses vingt ans de chansons et de combats.

Yann-Fanch Langoët

écouté et ré-écouté. Quand donc comprendra-t-on que la musique bretonne, n'étant pas polyphonique par nature, ne gagne pas à être harmonisée ?

En ce qui concerne Andrée Le Goull, on ne peut certes pas la taxer de vulgarité alors que le choix de ses mélodies est si beau. Pourtant il est un peu difficile lorsqu'on a entendu et enregistré à la source bon nombre de ces mélodies, d'accepter qu'elles « servent d'appui » à la chanteuse dont la prononciation hybride nuit à la prosodie.

Nous reconnaissons la personnalité d'Andrée et la plénitude de sa voix. La noblesse et le caractère dépouillé de la musique bretonne (qu'il ne faut pas confondre avec une platitude monotone), s'accommodent mal d'effets vocaux personnels, là où on s'attendrait à un style ornementé spécifique à toute musique traditionnelle primitive ou à une ligne mélodique plus pure.

L'on peut en dire autant d'autres chanteuses à la voix chaude comme Eliane Pronost, bien que son répertoire ne soit pas toujours breton.

Nous souhaiterions éviter une uniformisation des styles provenant du fait qu'une même chanteuse ne peut utiliser avec bonheur tous les dialectes de Basse-Bretagne. Or, si les mélodies ne sont pas chantées dans leur dialecte d'origine, elles contournent automatiquement stéréotypées.

La question de savoir comment doit évoluer la musique bretonne reste toujours posée.

Il n'en reste pas moins que ce disque présente de nombreux aspects séduisants... en particulier les arrangements de René Richard.

AN ERMINIG : Uilleann pipe et orgue.

O, hérésie, o, pléonasme !

Nous aurions aimé dire que ce disque réunit deux bons musiciens qui ont uni leurs talents pour réaliser une idée originale : uilleann-pipe et orgue...

Mais c'est un pléonasme, puisque l'instrument irlandais est une sorte d'orgue lui-même, dont il possède la grande richesse harmonique. Il nous semble bien difficile de l'employer avec le merveilleux instrument qui enrichit la Basilique de Guingamp, tout en restant à peu près juste... et il s'en faut !

Ce disque évoque la mémoire d'un sonneur disparu, Herri Léon, dit Lapie, ce qui nous prédispose en sa faveur.

Grâce à la discrétion de son accompagnateur, Alain Trovel — qui aurait trop tendance à disparaître — mais peut-il en être autrement ? la virtuosité d'Alain Le Hégarat est bien mise en valeur.

Il y a quelques années, dans notre jeunesse intransigente, nous les aurions traités d'« écossomanes », mais il faut reconnaître que leur connaissance de la musique irlandaise ne les a pas empêchés de choisir quelques beaux airs bretons. Les arrangements d'allure très simple, ne démolissent pas la mélodie — ce qui est hélas trop souvent le cas. Mais pourquoi

altérer le rythme de tel bal fisel en le syncopant, montrant par là que les musiciens sont un peu coupés des racines bretonnes ?

On a trop tendance actuellement à considérer l'orgue comme un instrument à accompagnement discret, faisant office de réduction d'orchestre.

Puisque le bon goût des artistes a évité le choix d'un « biniou » électronique, et qu'ils le décrivent dans le texte de pochette comme un instrument néo-classique, pourquoi ne pas avoir utilisé dans la régulation les timbres qui sont spécifiques à un instrument de l'époque classique ? Si l'organiste est la plupart du temps trop effacé, la technique ne l'est sans doute pas assez, et comme trop souvent, on ne reconnaît pas l'orgue de Guingamp.

Ceci nous remet en mémoire une fête de Saint-Loup à Guingamp où nous nous trouvions à la tribune de ce même orgue (non encore restauré) auprès d'un couple de sonneurs célèbres, Etienne Rivoallan à la bombarde et Georges Cadoudal, au biniou. C'était, si je ne me trompe, une des premières expériences d'instruments traditionnels avec orgue. Au bout de quelques notes, Georges s'est arrêté et a mis son biniou de côté pour écouter Etienne dont la bombarde s'est élancée avec ferveur au-dessus de l'orgue... disant que lui-même aurait tout gâché.

pb.service

Sous ce titre, nous ouvrons désormais une nouvelle rubrique de petites annonces *gratuites*. Nous voulons ainsi aider nos lecteurs à échanger, à trouver, à acheter ou à vendre différentes choses, ayant — de préférence — un rapport avec la Bretagne. Ces annonces sont entièrement gratuites, même pour les ventes, à condition que le prix demandé soit indiqué et inférieur à 500 F. Au-dessus, le tarif de publicité s'applique aux annonces. Pas de domiciliation au journal.

- Cherche Occitan exilé en Bretagne ou Breton apprenant l'occitan pour échanger enregistrements sur bandes ou cassettes (au choix) de « L'ora occitana » contre « L'w an amzer », hebdo si possible.

Ramond Raynier
31390 Bosc de la Peira (Bois de la Pierre)
Occitania (Okitania)

- Les Bretons de la Narbonnaise
Notre association est en train de naître et aucun domaine culturel ne sera négligé même s'il s'agit de... gastronomie !

Toutes les personnes intéressées peuvent s'adresser au Docteur Gabriel Josse, Hall central du Livre, Narbonne, tél. 32.08.31, à Roger Cloarec café Natalis, Tél. 32.03.52, à Jean Vilnat, rue du Fort, Ouveillan, tél. 46.91.93.

- Des prisonniers politiques républicains irlandais recherchent des correspondants bretons. Il faut connaître l'Anglais. Ecrire pour le contact au journal qui transmettra.

- Enseignant, 31 ans, émigré breton, souhaiterait rencontrer émigrés bretons pour sorties amicales. J.F. Masson, Res. Les Chênes Apt. 79, 44, rue A. Saffray 72000 Le Mans.

- Une permanence Diwan se tient à Brest, à la Maison pour tous de Penn ar C'hreac'h, 2 rue du Professeur Chrétien (tél. 02.29.75) les mardis et mercredis de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures et le jeudi de 9 heures à 12 heures.



le Peuple Breton

FESTOÙ-NOS

Le P.B. publie désormais chaque mois gratuitement l'annonce des festoù-nos de Bretagne et de l'émigration. Si vous avez connaissance d'un fest-nos, si vous en organisez un, si vous y chantez, vous pouvez nous prévenir par simple lettre jusqu'au 20 de chaque mois. Parution assurée si vous précisez l'organisateur.

- **Le 4 novembre**
à Allineuc (22)
Fest-nos avec les Mirlitantouilles, les chanteurs de Loudéac, les sonneurs d'Allineuc et les Paotred Daoulas, organisé par la section U.D.B. de Saint-Brieuc.
- à Orvault (44)
Salle de la Frébaudière, fest-nos avec Bétélian, les frères Kergozien et les sonneurs du Cercle breton, organisé par le Cercle Breton de Nantes.
- à Loqueffret (29)
Fest-nos à l'école publique avec les sonneurs et chanteurs de la région (organisé par l'association des Parents d'élèves).
- à Langonnet (56)
Fest-nos au profit d'Evid ar Brezhoneg. Il est fait appel à tous les sonneurs et chanteurs bénévoles.
- à Bignan (56)
Fest-nos avec Maripogann, En Drouzerien Mod Koh Botua - Le Berre (sonneurs). Kanerien Begnen. Entrée 5 F. - 1 F. Diwan. Organisé par le Foyer des Jeunes de Bignan.
- **Le 11 novembre**
à Plouyé (29)
Fest-nos le samedi, organisé par le Comité Agricole de Plouyé.
- **Le 13 novembre**
à Paris
Salle de la Mutualité, spectacle avec Glenmor, Stivell, Servat. Organisation COBAR.
- **Le 19 novembre**
à Saint-Vincent sur Oust (56)
Bal breton organisé par Ti-Kendalc'h.
- **Le 25 novembre**
à Basse-Indre (44)
Fest-nos organisé par le Cercle Celtique de Basse Indre.
- **Le 2 décembre**
à Orvault (44)
Salle de la Frébaudière, fest-nos au profit de l'Ecole maternelle en langue bretonne de Nantes organisé par Evit Diwan.

Les livres et disques dont il est question dans ces pages peuvent être expédiés. Joindre un chèque correspondant au prix, + 10% pour le port à : UDB-Bazar BP 304 29273 BREST CEDEX.

CHRISTIANISME ET PROGRESSISME CULTURE ET DÉVELOPPEMENT

Les certitudes et les interrogations du Bleun-Brug

Le Bleun-Brug est une association bien connue du mouvement culturel breton. D'inspiration chrétienne, il a su montrer, dans sa revue « Les Cahiers du Bleun-Brug » que progressisme et christianisme sont compatibles en Bretagne. La revue a aujourd'hui cessé de paraître mais les animateurs du mouvement comptent bien la relancer d'ici quelques temps. Trois responsables du mouvement, Jo Irien, Jean-Pierre Thomin et Charles Le Dréo, ont accepté de répondre aux questions du Peuple Breton.

— Quelle place occupe le Bleun-Brug dans le mouvement culturel breton ?

Jean-Pierre Thomin — Depuis 1968, un certain nombre d'animateurs du B.-B. se sont aperçus que la fête ne correspondait pas à l'évolution du pays, qu'elle perdait son rôle. En parallèle, une évolution s'est faite sur notre conception de la Bretagne. Nous avons été amenés, dans nos Universités d'été, à mener une réflexion sur la situation actuelle et les facteurs de changement. D'où notre devise : « La culture est l'arme nécessaire du développement ». Dans le mouvement culturel breton, il y a toute une partie de gens qui sont des vénérateurs du passé et avec lesquels nous n'avons aucune convergence.

Charles Le Dréo — Nous refusons le ghetto breton qui travaille dans l'élitisme, complètement en dehors de la réalité. Il est très facile de rêver d'une Bretagne ne parlant que Breton. La réalité actuelle est quand même tout autre.

La question de fond c'est le peuple breton. Très souvent ceux qui s'en préoccupent, avec qui nous sommes en convergence, ne font justement pas partie de ce « mouvement breton ».

Quel a été votre rôle dans l'élaboration de la Charte Culturelle Bretonne ?

Jean-Pierre Thomin — Dès le début, la Charte nous est apparue comme une manœuvre électoraliste, c'était un peu avant les municipales, et comme une mesure octroyée. Cependant, nous nous sommes lancés dans l'affaire. Dans la mesure où il nous était possible d'agir, de développer des idées et éventuellement d'améliorer la situation en la langue et de la culture bretonne, il fallait essayer de le faire. L'important pour nous n'était pas la distribution des parts du gâteau aux organisations culturelles, mais de faire en sorte que la langue et la culture bretonnes trouvent la place à laquelle elles ont droit dans la vie publique, l'enseignement, la radio-télé. Ceci dit, nous avons été amenés à réagir quand la Charte est revenue de Paris, dans un texte intitulé « Décevant comme prévu » qui faisait suite à l'éditorial du numéro de juillet 77 de

BRETAGNE-AUJOURD'HUI intitulé : « Comment y croire ? »

En tant qu'association culturelle, il nous paraissait de notre rôle de participer d'abord à la réflexion et puis après, en fonction du résultat, de dire notre avis, en ayant acquis le droit de parler et parce que notre enjeu ne s'exprime pas en termes électoraux.

Jo Irien — Il nous paraît important aussi de nous battre pour obtenir ce fameux Comité de l'Audio-visuel et de la télévision qui n'est pas encore en place.

Selon vous, quelle doit être la place de la langue et de la civilisation bretonnes à l'école ?

Jo Irien — On peut répondre à deux niveaux : primaire et secondaire. Il nous paraît essentiel que dans le primaire et, si possible, en maternelle, l'enfant intègre les structures de la langue bretonne. Ce n'est pas pour rien que nous sommes un peu fiers, nous Bleun-Brug, que 9000 enfants dans le Finistère aient un peu de breton dans le primaire, grâce à notre travail et celui des maîtres. Il nous paraît essentiel qu'à partir de son environnement l'enfant puisse se lire, comprendre un peu son identité. Et la part de civilisation bretonne dans le primaire comme dans le secondaire a

pour but premier d'ouvrir l'enfant à ce qui l'entoure, pour aller du connu vers l'inconnu. Dans le secondaire, l'apprentissage de la langue peut être autre chose. Le vrai problème est la formation d'enseignants. Il nous paraît important d'enseigner le breton différemment d'une autre langue. Il s'agit de s'exprimer autrement et d'exprimer autre chose. Le temps où l'on fait du breton doit donc être un temps heureux. Ceci explique l'effort que nous faisons pour inventer des méthodes nouvelles, qui soient les moins scolaires possible, et pour aider les enseignants à faire du temps où ils font du breton quelque chose de différent. Nous constatons désormais, surtout dans le primaire, que des enseignants parlent breton entre eux, qu'ils parlent breton avec les enfants de façon naturelle et que les enfants eux-mêmes parlent breton entre eux dans la cour de récréation. Cela, c'est nouveau et très important.

Comment percevez-vous la création de DIWAN ?

Jo Irien — C'est une expérience intéressante car c'est une question posée publiquement : quelle place fait-on au breton à l'école ? Nous soutenons Diwan mais en émettant quelques réserves, à deux niveaux : les écoles Diwan, dans la mesure où elles devraient perdurer auprès de l'école traditionnelle ne servirait qu'à renforcer le ghetto breton. Deuxièmement, l'existence de Diwan peut permettre à certains directeurs de l'enseignement traditionnel,

Charles Le Dréo, J.-P. Thomin et Jo Irien (de g. à d.) avec Yann-Ber Montréer.



public ou privé de se décharger de leurs responsabilités concernant l'enseignement du Breton. Diwan ne présente donc de l'intérêt que dans la mesure où c'est un symbole, mais ce ne peut être la solution au problème de l'enseignement de la langue bretonne et de l'introduction de la culture bretonne à l'école, pour tous.

Votre domaine d'action est l'école privée. Quelle est votre position concernant l'école privée ?

Jo Irien — Pour des raisons historiques, nous travaillons actuellement surtout dans l'école privée. Le B.-B. est d'origine chrétienne, et nous ne voyons pas pourquoi nous cesserions aujourd'hui de travailler dans ces écoles, elles existent. D'autre part, il y a dans ces écoles un nombre plus important d'enseignants d'origine bretonne. Si dans l'école privée il n'y a pas de possibilité de régionaliser l'enseignement, nous ne voyons pas alors comment il y en aurait dans le public où les enseignants ne sont pas nécessairement bretons en Bretagne. Cette chose importante étant dite, le vrai problème n'est pas celui de l'école publique ou privée, mais celui d'une transformation de l'enseignement, de sa régionalisation, d'une pluralité réelle possible d'écoles, avec une gestion véritablement démocratique. Le but de l'école doit être l'épanouissement de l'élève et

non la formation en vue d'un système économique.

Vos préoccupations se portent également sur l'avenir économique et politique de la Bretagne. Pouvez-vous préciser votre position ?

Jean-Pierre Thomin — Nous pensons que pour que la langue et la culture bretonnes restent l'expression d'un peuple, il faut se battre pour qu'il y ait des emplois en Bretagne pour les Bretons, pas n'importe quels emplois. Et cela n'est vraisemblablement pas possible si les Bretons ne peuvent décider eux-mêmes, pour une large partie, de ce qui les concerne. Le sort de la culture bretonne est donc lié à l'avenir économique et politique de la Bretagne. Et poussant plus loin notre idée, nous pensons que la culture est un élément dynamisant d'un peuple, et qu'elle peut lui permettre de redécouvrir un dynamisme bâtisseur.

Ouvrages édités par le Bleun-Brug.

- Méthode pour l'enseignement du breton aux enfants du primaire : « Pemp Munud Brezoneg Bemdez ».

- 4 livrets traduits en Breton pour les enfants dans la collection : « Je lis tout seul ».

Jo Irien — L'économie est indispensable mais ne résoud pas tout. On peut avoir de quoi vivre, de quoi manger et vivre en aliénés. Le véritable problème est de devenir des hommes, vivant en communauté humaine, capables de prendre nos responsabilités, et ceci est un problème politique qui nous concerne.

La question est pour nous d'abord et avant tout celle du système économique ou nous vivons et qui est à abattre. Mais cela suffira-t-il à faire un monde heureux demain ?

Vous vous situez donc dans une perspective anti-capitaliste ?

Jo Irien — Très nettement.

Charles Le Dréo — C'est pour cela que nous refusons d'être de perpétuels assistés. Par exemple, pour en revenir au problème de l'emploi, quand à l'école on parle aux jeunes de leur avenir, on leur dit : « Vous deviendrez des demandeurs d'emploi ». Jamais on ne leur dit : « Vous avez assez d'intelligence pour créer des emplois, ne serait-ce que le vôtre ». A mon sens, c'est grave.

Jo Irien — L'école fait des assistés, les mass-média font des assistés. Attention à ce que le mouvement breton ne fasse aussi des assistés parce qu'il aurait la vérité...

Entretien réalisé
par Yann-Ber Montréer

Le dessin
du mois



Dessin non signé dans « Spirou »
n° 2112 du 5-10-78

Les mouvements chouans en Bretagne

(suite)

Nous publions pendant quelques numéros une étude de notre camarade R. Leprohon. Ce texte a déjà été édité en une seule livraison dans la revue « Skol Vreizh » (n° 53) (1) ; mais nous avons pensé qu'étant donné l'intérêt du sujet abordé (les divers visages de la Chouannerie bretonne), le P.B. se devait d'éditer cet article.

(1) Skol Vreizh - Run Avel - 29210 Plourin-Morlaix.

10. — CHOUANNERIE ET SENTIMENT ANTI-URBAIN

Le tableau de Michelet est d'une exactitude suffisante pour rappeler avec force cet élément fondamental des révoltes rurales, et, partant, de la chouannerie :

« Ce grand mouvement, tout populaire dans ses commencements, eût sur plusieurs points le caractère d'une horrible fête, où des masses du peuple, ivres et joyeusement féroces, assouvirent leur vieille haine sur les messieurs de la ville. Là, comme ailleurs, le paysan haïssait la ville à trois titres différents : comme autorité d'où venaient les lois, comme banque et comme industrie qui attiraient son argent, enfin comme supériorité. »

Ce refus de la ville s'illustre bien sur la carte : près des deux tiers des villes moyennes ou petites de Bretagne sont situés dans la zone chouanne, au sud d'une ligne Quimper - Châteaubriant. La bourgeoisie et le monde mixte des notables ayant des propriétés ou des intérêts ruraux étaient plus nombreux dans les zones révoltées, où l'antagonisme

ville-campagne joua à plein, que dans la Bretagne « calme » où les deux mondes, moins proches, s'ignorèrent davantage.

A cela, il faut ajouter que la Révolution avait soulevé l'espoir chez les ruraux de voir changer les notables : de 1789 à 1791, la chouannerie se compliqua de jacquerie avec attaques de châteaux... De même, l'espoir avait existé de voir balayer le personnel de police, de justice et de finances de l'Ancien Régime : il fallut vite déchanter : les « Nouveaux Messieurs » qui paraient dans leurs uniformes chamarrés à la tête des gardes nationaux étaient les mêmes qu'hier... plus arrogants peut-être encore du provisoire abaissement de la Noblesse. Les seigneurs regagnèrent en popularité dans des campagnes où, même détestés, ils avaient toujours mieux été intégrés comme vrais « ruraux » que les bourgeois urbains. De plus, la suppression de la dîme et les droits seigneuriaux, satisfaisant les principaux griefs des paysans à l'égard du prêtre et du noble, redonnait paradoxalement à ceux-ci un rôle effectif dans la « nouvelle société »...

(à suivre)



Ce cliché représente une partie du tableau « les révoltés de Fouesnant ramenés à Quimper par la garde nationale » de J. Girardet. Il illustre la réédition chez Morvran (Quimper) du livre de A. Du Chatelier : « Histoire de la Révolution en Bretagne ».



Maurice Baudry

fête pour l'unité de la Bretagne

14-15 OCTOBRE A NANTES



Jakez Pellen

Un combat qui ne cesse de s'étendre et de gagner de nouveaux appuis.



Jakez Pellen



« 950.000 Bretons de Loire-Atlantique sont toujours exclus de la communauté bretonne ».

« La débretonnisation du département continue de plus belle ».

« La presse, la radio, la télévision, l'administration, l'école, le sport sont utilisés sans le moindre scrupule pour imposer ici un cadre administratif sans réalité populaire ».

(extraits de l'allocution de Michel François)

Jakez Pellen



Jakez Pellen



COURRIER DES LECTEURS

Nous remercions ceux qui nous écrivent. Précisez si vous désirez l'anonymat.

Evolution dans les cercles celtiques

J'ai lu avec intérêt l'article sur le Cercle Celtique de Redon dans le Peuple Breton de septembre et, si je suis d'accord sur le fond, je déplore certaines lacunes de détails et certaines généralisations.

S'il est certain que le plus grand nombre de cercles celtiques sombre dans la religion des chiffons (et cette année, nous avons pu l'apprécier particulièrement aux Fêtes de Cornouaille où les bragoubras et autres modes ultra-rétro étaient de plus en plus de sortie), s'il est vrai que l'âge moyen des groupes descend de plus en plus, s'il est vrai également que la créativité n'est pas le fort de la plupart, il y a aujourd'hui d'autres exceptions que le cercle de Redon, exceptions qui posent le problème au sein de Kendalc'h en particulier. Le cercle de Redon représente tout simplement un des aspects de cette mutation, de cette remise en cause, mais d'autres groupes tels ceux de Montfort-sur-Meu, Kerfeunteun, Saint-Brieuc, Dinan, Orvault, Fontainebleau, en région parisienne et bien d'autres ont eux aussi des attitudes non conformistes méritant d'être soulignées :

- Abandon ou limitation stricte du costume traditionnel
- Création de costumes de scène modernes
- Elaboration scénique de la danse populaire

— Instruments du folk moderne et arrangements musicaux originaux

— Introduction de chansons populaires arrangées et recueillies souvent par le groupe

— Introduction de poésies souvent engagées (Paul Keineg en particulier)

— Prise de position sur scène sur les problèmes bretons par exemple Loire-Atlantique en Bretagne

— Refus pour certains de participer aux défilés actuels : Orvault, Montfort-sur-Meu, Nort-sur-Erdre...

Ne croyez-vous pas que ces positions sont déjà intéressantes et courageuses et mériteraient d'être connues ? (...) Ignorer en généralisant, l'effort de ces groupes pour « en sortir », n'est pas objectif alors que l'attitude inverse serait au contraire un appui à ce mouvement « évolutif » qui est en porte-à-faux au sein même de sa propre fédération...

Il est bien évident que chaque groupe a son optique propre et s'oriente scéniquement, musicalement... dans le sens de ses propres recherches et conceptions, mais n'est-ce pas cela la création ? La « colonne par un » n'est pas dans l'esprit de ce mouvement. Ainsi le Cercle de Redon a choisi une forme de théâtre-danse que d'autres ne peuvent ou ne veulent assumer. D'autres accentuent le côté expression corporelle et d'autres insistent plus sur l'arrangement chorégraphique en tant que tel. Il faut également souligner que ces groupes peuvent avoir entre eux des divergences puisque

finallement chaque démarche est parfaitement autonome et n'a subi aucune formation par la tête. Somme toute, c'est une formule très autodidacte et parfaitement libre. Je vous signale que tous ces groupes sont parfaitement capables de monter leur propre spectacle et le font depuis longtemps pour certains, en particulier dans leur environnement, hors saison touristique.

Pour en revenir au Cercle Celtique d'Orvault, il n'a pas attendu le cercle de Redon nouvelle manière pour provoquer quelques scandales dans les milieux folklores, notamment à Brest en 1990 et il s'honore d'avoir contribué à un moment et seul, à la remise en cause de ce que vous dénoncez à juste titre mais avec une insuffisance d'information qui m'a poussé à vous écrire cette mise au point.

J'arrête, le sujet est inépuisable.

Jean Renaud, Orvault

Un P.B. apprécié

A la lecture du P.B. d'octobre, je tiens à vous affirmer que je n'ai jamais été aussi ému de parcourir notre journal. Le P.B. qui vient de paraître est un des numéros les plus riches sur le plan économique, social, politique donc culturel... On peut y trouver un tel équilibre dans ces domaines, et surtout une telle qualité des articles, que je me demande si cela est l'expression d'une contribution améliorée du parti ou d'un effort et d'une compétence accrues de l'équipe presse.

En tout cas, je voudrais vous dire que j'ai très profondément apprécié le journal et qu'il a également été très apprécié dans mon entourage. Soyez assuré que je m'engage à promouvoir ce « peuple Breton » auquel je suis très heureux d'être abonné.

René L'Hostis,
Lampaul-Ploudalmézeau.

MEIN-HARZ

(JALONS)

La revue théorique de l'U. D. B.

- Le numéro 5 est paru, avec pour thème « Lutte Culturelle, Lutte Politique », et un débat avec J. Guéguénat, K. Keginer, P. Keineg, L. Le Page, F. Morvannou, Y.B. Piriou.

- Les numéros 2 et 3 (nationalisme et luttes de classes) et le numéro 4 (lutte culturelle, lutte politique) sont disponibles.



Chaque numéro vendu 10 F (+ 1,70 F pour envoi)
U.D.B. : B.P. 304 - 29273 BREST CEDEX

De main à main

C'est sans hésitation que je renouvelle mon abonnement à votre mensuel. Je suis occitane, bien décidée à rester

chez moi, et militant pour cela! Mon amour est breton, militant également pour une Occitanie adulte et consciente à la fois de ses pouvoirs et de ses problèmes. Ici, à Toulouse, se rencontrent nos amis basques, catalans, quelques bretons, des occitans... Votre revue passe de mains en mains. Merci d'exister.

N., Toulouse

La personne qui « ne s'est pas compromise » est Yann-Ber Piriou, quelqu'un qui n'a pas pour habitude de se cacher pour dire ce qu'il pense. S'il n'a rien dit sur les prises de position de Roparz Hémon, c'est peut-être qu'il n'en a pas vu l'intérêt. Même silence de la part de Sten Kidna dans le numéro de septembre du P.B. Ce n'est sans doute pas une coïncidence si ces deux écrivains

de l'U.D.B. ont été dérangés par le désir d'écrire un article sur Roparz Hémon, et s'ils ont jugé, indépendamment l'un de l'autre, que sa vie et son œuvre d'écrivain et de linguiste étaient, pour les Bretons d'aujourd'hui et de demain, d'un autre intérêt que ses prises de position politiques. N'ont-ils pas raison?

Fidèle abonnée

Yann Magot est décédé le 14 décembre 1977, après une douloureuse maladie. Moralement il a terriblement souffert: à 47 ans l'on veut encore vivre. Le cancer, cette maladie du siècle, cause de terribles ravages. Quand pourrions-nous la dominer? Moi, son épouse, Noëlla Magot, «épousant» la même cause bretonne, je suis ravie de me réabonner au «Peuple Breton»... Au minimum, hélas! mes ressources n'étant plus les mêmes!

Dans le souvenir de Yann, je vous demande donc de me compter dans vos fidèles abonnés.

Noëlla Magot, Versailles

Une échappatoire

Le numéro 177 d'août 1978 a fait paraître un article sur R. Hémon après le décès de ce dernier. On y fait l'éloge de son érudition, de son travail acharné pour le renouveau des lettres et de la langue bretonnes, mais pas un mot sur ses opinions — exclusivement bretonnes — sur ses prises de position au moment où il était dangereux de les faire connaître, sur ses «motivations». L'homme est un tout et c'est une échappatoire de mettre telle qualité ou tel défaut en évidence et de taire les autres; et juger totalement et sincèrement est toujours faire acte de responsabilité.

La personne qui a écrit: «Ceux-là même qui purent être amenés à contester telles ou telles de ses prises de position...» ne s'est pas compromise, c'est le moins qu'on puisse dire. Voyons, prenez position vous aussi, allez jusqu'au bout, dites si le procès qui lui fut fait — comme à bien d'autres — fut conduit régulièrement, si la condamnation à laquelle il a, partiellement, échappé, aurait été ou non, injuste, si ce procès a bien été celui intenté à un traître (on n'est traître qu'envers les siens) ou à un patriote — breton évidemment — ou à un collaborateur (et quelle collaboration?), ou bien s'il s'agit plutôt d'un procès d'opinion dans la plus rare des traditions jacobines.

Vous avez bien condamné dernièrement, et sans équivoque, les méthodes du F.L.B. Vous pouvez bien aussi vous prononcer, également sans équivoque, sur le cas Roparz Hémon. Le Breton qu'il fut en vaut bien la peine.

L. Badouel, Malestroit

Ceci VOUS concerne !

BULLETIN D'ADHÉSION

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

_____ déclare vouloir adhérer à l'U.D.B.

Signature : _____

A _____ le _____ 197 _____

Adresser ce bulletin (découper ou recopier) à : U.D.B. - B.P. 304, 29273 BREST CEDEX

CAFE DES MOUETTES

GUINNESS A LA PRESSION

PORT DE COMMERCE

BREST

Tél. 44-33-21



**BAR
LE TRISKELL**

Place Guérin — BREST

☎ 44.56.65.

Guinness à la pression

KAMALAD

de Youenn Coic - 24,50F

35 HAÏKU

de Paol Keineg - 20F

(tirage limité en langue bretonne, à paraître en décembre)

Editions BRETAGNES

Impasse de la Fontaine
au lait 29210 MORLAIX

Société

BOUCHON-BOUCHARD

Chauffage - Sanitaire

51 bis, rue du Mal Leclerc VANNES

Tél. (97)47.39.06

distributeur agréé PRIMAGAZ

A la Cornemuse



CHEMISERIE

Tailles :
encolures du 36 au 50

TRICOTS

Tailles 2 à 10

Jules SAMOUËL

4, allée Jean-Bart, 4

44 - NANTES - Tél. : 47-80-65



Crêperie Heb-Ken

monsieur et madame rolland

Spécialité de Crêpes Garnies

5, Rue de Guérande

44000 Nantes

Tél. 73.00.30



Intéressante
parce que militante

Votre revue est intéressante parce que militante. Elle parle de choses qui sont traitées comme insignifiantes par les mass-media. J'ai l'impression que nous sommes piégés au niveau de l'information. A Montfort, les parents et les enseignants sont main dans la main pour demander de rétablir les postes supprimés. « On » a demandé à Ouest-France de ne pas en parler. C'est la censure!

Marie-Christine Croizé, 35-Montfort

Plus ou moins
démocratique

Arrivant à la fin de mon abonnement, je m'empresse de le renouveler tant il est vrai que seul le Peuple Breton apporte chaque mois une vision réelle de la Bretagne.

J'ai également très apprécié l'article de M. Remond sur le Brésil. Je voudrais, à ce propos, faire quelques remarques sur le titre: « Petits pas vers la démocratie ». En résumé, l'idée serait que, en quittant un système policier, on avance vers la démocratie. Ainsi l'on pourrait dire que l'Espagne de Juan Carlos est plus démocratique que l'Espagne de Franco, ou même que la France de Giscard est plus démocratique que l'Argentine de Videla, etc... Si la démocratie, c'est une soif du peuple à s'exprimer, à se prendre en charge, et la possibilité de pouvoir s'organiser en conséquence, la mutation d'un Etat policier en Etat « libéral » ne me semble pas faire progresser les choses. La forme de l'oppression change et sans aucun doute vaut-il mieux pour un Catalan vivre sous le régime Juan Carlos que sous le régime de Franco, mais la façon de faire taire les gens, si elle est moins visible, est aussi efficace. Ainsi, quelle efficacité dans la dépolitisation des gens en France! On a écrasé leur responsabilité, on en a fait des gens qui votent contre leur intérêt. Comment croire que, une fois un pouvoir de gauche élu, la droite acceptera sans réagir la fin de sa domination.

Non, nous ne sommes pas en démocratie et nous n'avons rien à retenir du système d'exploitation actuel pour la société démocratique de demain.

Jorj Delaunay, Nantes

Pour tous vos achats

Textiles

Bazar

Alimentaires

Faites
confiance à...



EUROMARCHÉ

une nouvelle race de magasins



Boulevard de Plymouth

BREST

Ouvert sans interruption de 9h. à 22h.
(le samedi de 9h. à 19h.)

VINS SUPÉRIEURS

SANTA-ROSA

Ets LE FUR

Allée du Bois Noir LANDERNEAU
— Spécialiste des Vins Fins —

**BELLE ET BIEN FAITE
FORD TAUNUS
7 CV**



Légendaire robustesse
et sécurité



AUTOREP S.A.

41, Rue du Vincin
56 VANNES
Tél. (97)63.10.35



HI-FI
DISQUES
T.V.

JOSSIER ELECTRONIQUE

35, Place des Otages - MORLAIX

Librairie "71"

29, rue J. Jaurès - NANTES

Tél. 48.69.58

Pour que vive une
librairie militante,
Achetez-y tous vos livres

UNIONS C.R.M.

Centre Régional des Mariages

BRETAGNE

35000 RENNES

12, Quai Duguay-Trouin

Tél. (09) 79 32 17

• Veuf, 48 a., directeur assur., 1,78 m., sport., 7 000 m., renc. D. agréable aimant voyages. Accepte enfants.

• Infirmière, 23 a., seule, jolie, souriante, simple, désire mariage.

• Directeur, 47 a., div. prof., 1,74 m., voit., maison, 7 000 m., dés. mar. D. sincère. Accepte enfants.

• Vétérinaire, cél., 32 a., Imp. revenus, T. B. phys., mil. aisé, franc, sensible, ép. J.-F. sérieuse, b. éducation.

• Nadia, cél., 32 a., médecin, 1,50 m., douce, jolie, dés. mariage H. sérieux.

• Veuve 42 a., S. P., ayant souffert, 1,53 m., affect., soignée, économe, renc. M. sérieux, stable.

S.C.O.P. C.O.D.A.

CHAUFFAGE-ÉLECTRICITÉ
PLOMBERIE - SANITAIRE

Ventilation Locaux Agricoles

Concessionnaire :

WESTFALIA-SEPARATOR

Petite-Ile - 29212 BOURG-BLANC

Tél. 84.57.30

RADIO - U.D.B.
Tel. (16.98) 80.18.47

LE BAYON Julien

Kernarban - 56550 LOCOAL-MENDON

ENTREPRISE

GÉNÉRALE

DE MAÇONNERIE

ABONNEZ-VOUS

**LE PEUPLE
BRETON**

Boîte Postale 304 - 29273 BREST CEDEX

NOM _____ PRÉNOM _____

ADRESSE _____

Souscrit un abonnement ordinaire : 30 F (1)
étranger : 40 F (1)
de soutien : à partir de 50 F (1)

un réabonnement (1) étranger, par avion : 55 F (1)

A partir du N° inclus.

Ci-joint le règlement par chèque postal (1) (1) Rayer les
chèque bancaire (1) mentions inutiles.
mandat lettre (1)

C.C.P. RENNES 2365-76

ABONNEZ-VOUS

**POBL
VREIZH**

en langue bretonne

NOM _____ PRÉNOM _____

ADRESSE _____

Souscrit un abonnement ordinaire : 30 F. (1)
étranger : 40 F. (1)
de soutien : à partir de 50 F. (1)

un réabonnement (1) étranger, par avion : 55 F. (1)

A partir du N° inclus.

Ci-joint le règlement par chèque postal (1) (1) Rayer les
chèque bancaire (1) mentions inutiles.
mandat lettre (1)

C.C.P. RENNES 2746-79

**construisez
votre ABER
sur votre terrain
avec l'aide personnalisée au logement**



ABER

C'est une maison
confortable de construction
traditionnelle avec toit
en ardoises et pierres
apparentes.

surface habitable :
101,40m²
garage/cellier : 25m²
possibilité sous-sol : 64m²

SERVICE

APRÈS-VENTE

assuré

par notre délégué à la qualité

bon à découper

la CALLEC
construction
bretagne

bon pour recevoir, sans engagement de ma part,
une documentation complète sur ABER.

nom _____

prénom _____

adresse _____



A adresser à : CALLEC S.A., 24, rue de Siam, 29200 BREST

LE PEUPLE BRETON

Edito

Aujourd'hui, être libre c'est être informé

Attendre 1981 ?

DU théâtre de la gauche-spectacle, c'est la fin du premier acte. Sous les projecteurs d'une télé rigolarde, devant les micros des radios gogueardes, les vedettes s'agitent toujours. Mais l'action s'est quelque peu déplacée. On a cessé de s'asséner les répliques d'un parti à l'autre, pour s'intéresser à ces délices autrement plus subtils que sont les querelles à l'intérieur même des organisations.

Il faut reconnaître que c'est une scène qui convient parfaitement au pouvoir, et que les mass-media ne manquent pas d'exploiter à fond : la gauche existe, certes, mais à quoi sert-elle ? A se donner des coups de bâton sur la tête, à masquer, par un pseudo-débat qui cache mal les ambitions personnelles, l'exposé d'une situation de crise aiguë. Les petites phrases sont autant de brillants mots d'auteurs. On les reprend, on les dissèque, on les fait rebondir en tous sens. Pendant ce temps-là, au moins, on ne parle pas trop du chômage... Et voici Rocard, entre deux apartés au sujet de l'influence de la C.I.A. sur les mouvements autonomistes, qui invente la formule de « l'union du peuple de gauche ». Ça, c'est envoyé, n'est-ce pas ? De quoi ont-ils l'air, les communistes, avec leur « union du peuple de France » ? Bravo, Rocard, continuez ainsi ; l'Express, qui a misé sur votre « courage politique » s'en réjouira ! Et voici maintenant Edmond Maire qui fait mouche en clamant que, puisque le P.S. n'a pas de base militante dans les entreprises, c'est à la C.F.D.T. de faire le travail, c'est à elle de parler au nom des socialistes, face (et non aux côtés...) des communistes (1). Bravo, Maire, voilà une déclaration qui fera sûrement des remous dans les sections syndicales, particulièrement chez nous ! Pendant ce temps-là...

Eh bien, pendant ce temps-là, la droite joue sur du velours. Le cynisme sans limite de Barre en est le plus évident symbole, mais il est un autre domaine où le retour en arrière est si net qu'on se croirait revenu aux années soixante : c'est l'atténuation de la notion de région et de sa possibilité de représentation démocratique, et la remontée des réflexes de notabilisme. Il apparaît en effet que Giscard joue de plus en plus le centralisme, qu'il refuse de manière catégorique un contre-poids local au pouvoir politique incarné à Paris d'une manière personnelle. Bien sûr, il arrive qu'on lâche du lest sur quelque problème brûlant, mais il s'agit avant tout de briser partout les timides esquisses de régionalisation

admises du temps de Pompidou, et d'abord en rompant des cadres qui pourraient être dangereux. C'est évident pour ce qui est du découpage administratif de la France, avec la Corse coupée en deux départements, la construction autour d'un super-préfet d'un « grand Sud Ouest » qu'on prend bien soin de ne pas faire coïncider avec l'Occitanie ; c'est évident avec la remise sur orbite d'un « grand ouest » à douze départements, ou, à l'inverse avec l'évocation d'une mini-Bretagne réduite à sa partie ouest, alors même qu'on se refuse à envisager la seule solution économiquement viable : celle d'une Bretagne à cinq départements.

Le durcissement de Giscard en ce domaine, s'il rappelle parfois la position extrême d'un Michel Debré, a bien entendu des motivations différentes. Le nationalisme pointilleux n'est pas sa préoccupation première, mais plutôt le désir de jouer à fond la concurrence libérale comme réponse à la crise. Dans ce cadre, nulle contrainte planificatrice n'a de rôle à tenir, nulle « vocation régionale » ne peut être mise en avant pour justifier un développement particulier ou la protection d'une activité spécifique : l'abandon de la « Bretagne électronique » est une illustration limpide de ce libéralisme qualifié de moderne.

Si faible qu'ait été l'ouverture régionale de la Ve République, la voilà rejetée. Cette remise à zéro coïncide, ou plutôt explique ce renouveau du notabilisme colonial qui montre ça et là le bout du nez. Voici le vieux CELIB, discrédité, qu'on célèbre à Télé-Bretagne ; voici Lombard qui se met à organiser des cycles de conférences ; voilà des maires qui retrouvent leurs réflexes d'assistés, à l'image de celui de Plovan devant une opération immobilière juteuse (« S'il y a de l'argent à prendre, prenons-le ! ») ; et le ministre Soisson qui présente la promotion touristique en ces termes : « Nous venons vendre la Bretagne dans son ensemble à Paris et à l'étranger. Il n'y a que deux régions qui ont été choisies, la Bretagne et la Martinique ».

Le slogan « Bretagne = Colonie » est donc toujours bien à l'ordre du jour. Certes la motivation de l'oppression du peuple breton a quelque peu dérivé. Mais le fait demeure, et s'aggrave à mesure de l'augmentation du chômage. Alors nous n'allons pas encore attendre 1981 dans l'espoir que la gauche française ne gâchera pas une fois encore dans ses querelles parisiennes sa nouvelle chance. C'est aujourd'hui qu'il faut se battre. En Bretagne.

(1) L'Unité de 12 octobre 1978.